Projet d'établissement 2024-2029



Version : Août 2026

Centre d'Action Médico-Social Précoce

Pôle Séquentiel et Ambulatoire

FONDATION Père Favron

La solidarité en action

Sommaire

Préambule 1

Fiche d'identité de l'établissement 7

Partie 1 8

Présentation du CAMSP 8

I. Le CAMSP, un établissement dédié à l'accompagnement précoce 9
1.1. Les missions du CAMSP 10
1.1.1. Le dépistage et le diagnostic précoce des troubles et des handicaps 10
1.1.2. Le soutien au développement et la prévention des sur-handicaps 11
1.1.3. L'étayage et l'accompagnement des familles dans le projet de soins de leur enfant et les dimensions psychosociales. 12
1.1.4. L'adaptation sociale et éducative de l'enfant 12
1.1.5. La sensibilisation et l'information au repérage précoce 13
1.2. Repères réglementaires 13
1.3. Les orientations nationales et sur le territoire de La Réunion 14
1.4. Contrôle et tarification 15
1.5. La mise en place de l'accompagnement au CAMSP de la Fondation Père Favron 17

II. L'offre de service et le public accueilli au sein du CAMSP 19
2.1. L'accompagnement d'une pluralité de situation de handicap 19
2.2. Les enfants suivis au CAMSP 21
2.3. Les prestations délivrées par le CAMSP 24
2.4. Ouverture du CAMSP sur son environnement et démarche partenariale 30

III. Les professionnels et compétences mobilisées 31
3.1. La composition de l'équipe du CAMSP 31
2.5. L'organisation des temps institutionnels 31
2.6. Ecrits professionnels et partage d'information 32
2.7. Formation et développement de la qualification professionnelle 33

IV. Le droit des usagers 33
4.1. Les outils de la loi 2002-2 33
4.2. Les formes de participation et d'expression des usagers accompagnés 35
4.3 Le dossier unique de l'usager médico-social 35

V. Moyens généraux et architecturaux du CAMSP 37

VI. Démarche qualité et prévention des risques 38
6.1. La démarche d'évaluation 38
6.2. Gestion des évènements indésirables 40
6.3. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 40
6.4. Le plan bleu 40
6.5. Les dispositions et contrats de suivi en matière de prévention des risques 41
6.6. Le repérage et la gestion de la maltraitance 41
6.7. Promotion de la bientraitance 42

Partie 2 43

Le projet stratégique 43

Axe stratégique N°1 Favoriser la précocité et la continuité des interventions 48
Fiche action 48
N°1.1 48
Améliorer les échanges et les relais avec les partenaires 48
Fiche action 50
N°1.2 50
Améliorer le parcours des enfants présentant un TSLA 50

Axe stratégique N°2 Adapter l'organisation et le contenu des prestations aux besoins du public accompagné 53
Fiche action N°2.1 53
Promouvoir la santé et le bien être des bénéficiaires 53
Fiche action N°2.2 55
Renforcer le soutien à la parentalité et aux proches aidants 55

Axe stratégique N°3 Assurer le respect du droit des usagers 57
Fiche action N°3.1 57
Veiller à l'accessibilité des informations à destination des bénéficiaires 57
Fiche action N°3.2 58
Soutenir l'expression et la participation des usagers 58

Axe stratégique N°4 Promouvoir l'amélioration continue de la qualité 59
Fiche action N°4.1 59
Accompagner la qualification et l'expertise des professionnels en lien avec les besoins des enfants 59
Fiche action N°4.2 60
Assurer la veille de la politique de gestion des risques 60
Fiche action N°4.3 61
Généraliser et fiabiliser l'utilisation de l'outil informatique par les professionnels 61

Préambule

Histoire, valeurs et projets de la Fondation Père Favron

Créée en 1946, la Fondation Père FAVRON assure « la conception, la réalisation, la gestion et l'exploitation de toutes œuvres à but non lucratif présentant un caractère médical, social ou éducatif. Elle assure le fonctionnement et l'entretien des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Elle s'engage aussi à poursuivre l'œuvre de l'Union des Œuvres Sociales Réunionnaises créée par le Père FAVRON » (article 1 des statuts de la Fondation).

Acteur essentiel de l'action médico-sociale, la Fondation Père FAVRON s'est engagée à développer avec les acteurs du champ social, médico-social et sanitaire, des projets d'intérêt général, des programmes de recherche action par la gestion de structures adaptées. Elle cherche à mettre en œuvre le professionnalisme, la compétence et le savoir être auprès des personnes accueillies, à contribuer à l'épanouissement des personnes qui concourent à la réalisation de son œuvre dans le respect de ses valeurs.

La Fondation gère en 2023, 50 établissements, dispose de 2 348 places d'accueil et emploie 1 986 salariés.

L'offre de service de la Fondation est articulée autour de pôle ou complexe d'établissements répartis sur toute l'île de La Réunion :

- Le Pôle Philippe de Camaret (St Benoit)
- Le Pôle Gérontologique Roger André (St Pierre – Bois d'Olives – Entre Deux)
- Le Pôle Gérontologique Ouest (La Possession – Le Port – La Saline Les Bains)
- Le Pôle Handicap et Dépendance (St Pierre – Bois d'Olives)
- Le Pôle Handicap et Insertion (St Pierre – Bois d'Olives)
- Le Pôle Médico-Social Charles Isautier (St Louis)
- Le Pôle Médico-Social Raphaël Babet (St Joseph)
- Le Pôle Séquentiel et Ambulatoire (St Louis-St Pierre-Tampon-St Joseph-St Denis)
- Le Pôle Social Foyer Marie Poitevin (St Paul – St Benoît – La Plaine des Cafres)

De par ses nombreux établissements et son large spectre d'actions, la Fondation promeut une dynamique de parcours pour les personnes accueillies en proposant des accompagnements adaptés et personnalisés. Son réseau partenarial et sa reconnaissance sur le territoire permettent la mise en œuvre de la dynamique de filières.

Valeurs de la Fondation Père Favron

La Fondation Père FAVRON défend et promeut les valeurs suivantes de l'Humanisme définie comme une philosophie mettant l'homme et les valeurs humaines au-dessus de tout et qui se traduit par le respect des droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La Déclaration Universelle des Droits de la Personne Handicapée ;
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée ;
- La Charte de l'Economie Sociale.

Dans son projet associatif, la Fondation Père FAVRON s'appuie sur 4 valeurs principales qui constituent les piliers de son développement :

- **La solidarité**, par le choix du statut associatif qui permet d'associer administrateurs, bénévoles, personnels salariés, environnement social et partenaires locaux pour aider la personne dans une relation de confiance, sans but lucratif.

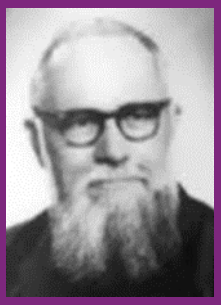
- **La qualité de l'accompagnement**, respectueux des droits fondamentaux de la personne accueillie et sa prise en charge globale, du domicile à l'institution et quelque soient ses difficultés, par un travail en équipe pluridisciplinaire et l'implication de tous les acteurs travaillant en réseau.

- **La proximité**, pour que l'action s'inscrive dans le territoire, au plus proche des besoins.

- **La promotion et la formation des salariés** pour un bon développement des actions dans la démarche qualité au service de l'usager

FONDATION Père Favron
La solidarité en action

L'HERITAGE DU PERE FAVRON



René Jean-Baptiste FAVRON est né le 26 mai 1911 à Baguer-Morvan.

Le Père FAVRON arrive le 17 juin 1939 à La Réunion dans le contexte de la Seconde Guerre Mondiale avec un blocus maritime. La Réunion se trouve coupée de la métropole et fait face à une grande misère.
Dès lors, le Père FAVRON va multiplier les initiatives et les projets à destination des publics vulnérables pour aboutir à la création de l'Union Catholique de Saint-Louis le 2 mars 1950.

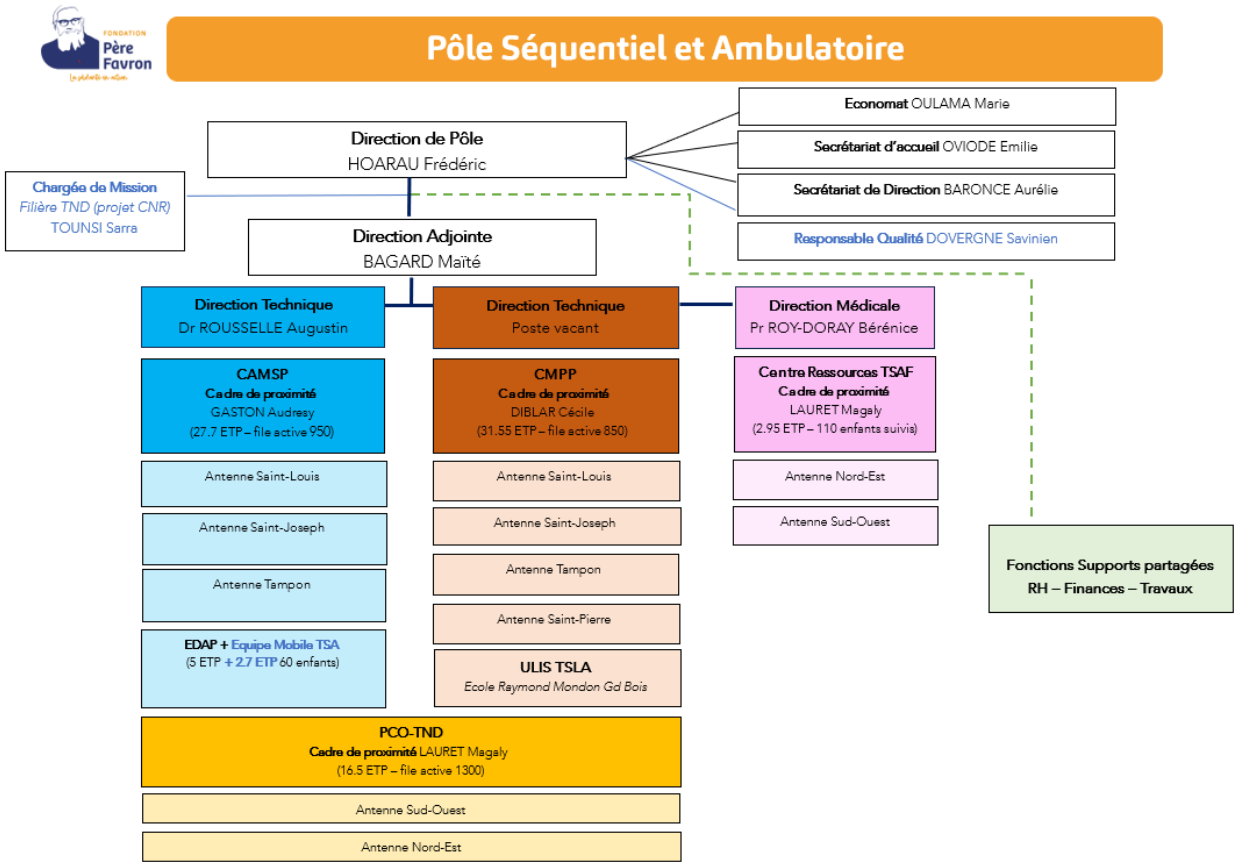
Le 13 septembre 1954, le Conseil d'Administration décide de changer l'intitulé de l'Association catholique de Saint-Louis. Elle portera désormais le nom d'Union des Œuvres Sociales Réunionnaises (U.O.S.R.).

Jusqu'à sa mort le 19 juin 1968, le Père FAVRON n'aura de cesse de s'investir et de travailler au développement de l'accueil et de la prise en compte des publics vulnérables à travers la création de nombreux établissements.

Le 26 juillet 1997 marque la naissance officielle de la Fondation PERE FAVRON en hommage à son fondateur.

Le Pôle Séquentiel et Ambulatoire

Le Pôle Séquentiel et Ambulatoire est un des neuf pôles de la Fondation, en charge spécifiquement du secteur Enfance. Le PSA est constitué de deux services de diagnostic et accompagnement répartis sur différentes antennes, deux dispositifs régionaux, une équipe de diagnostic autisme et une classe ULIS. Ces derniers assurent une offre d'accompagnement variée, propice à la mise en œuvre d'un parcours et d'une continuité de soins pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs âgés de 0 à 20 ans.



L'établissement dispose d'un agrément de 231 places. Son effectif est composé de 72,25 ETP, pour un total de 99 professionnels. Chaque établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, expérimentés et formés, garantissant la qualité de l'accompagnement. Plus de 3000 enfants sont suivis tous les ans au sein des services du PSA.

Le PSA regroupe :

- Un **Centre d'Action Médico-Social Précoce** (CAMSP) constitué de trois antennes : établissement médico-social dont la mission est de dépister les troubles du développement de l'enfant et de proposer un accompagnement précoce. Le CAMSP est un lieu thérapeutique polyvalent accueillant tout enfant du secteur de Santé Sud de la Réunion (de

l'Etang Salé à St Philippe). Les professionnels mènent des actions préventives spécialisées, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'âge de l'enfant. Ces actions sont menées dans le cadre de consultations ou de séances de rééducation réalisées au sein de l'établissement, à domicile ou sur les autres lieux de vie de l'enfant. L'équipe du CAMSP va au-devant des populations identifiées à risque afin de proposer un suivi-surveillance aux familles pouvant amener à des accompagnements. Le service mène des actions de soutien au développement et la prévention des sur-handicaps par la mise en place de soins ambulatoires, de rééducations précoces et d'accompagnement psychologique. Un étayage et un accompagnement des familles dans le projet de soins de leur enfant sont réalisés tout en incluant les dimensions psychosociales. Des accompagnements individuels et de groupe sont entrepris pour permettre l'adaptation sociale et éducative de l'enfant.

- Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) constitué de quatre antennes et d'une ULIS : cet établissement assure des consultations, des diagnostics et des soins pour les enfants, adolescents et jeunes adultes (de 3 à 20 ans) présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Le CMPP a pour mission de développer et valoriser les compétences de l'enfant, en lui apportant des outils et des stratégies d'apprentissage adaptés.

- Une Equipe Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) : l'équipe pluridisciplinaire experte placée sous la coordination d'un médecin met en œuvre une démarche d'évaluation-diagnostique initiale des troubles du spectre de l'autisme. Le service évolue en partenariat étroit avec le Centre Ressource pour l'Autisme avec des échanges techniques réguliers et la participation active au soutien et à la montée en compétences des acteurs et des partenaires sur l'accompagnement des personnes avec TSA sur le territoire.
 En tant que structure labellisée, l'EDAP développe des actions de prévention et de ressources et participe à la constitution et à l'alimentation d'un observatoire régional de l'autisme en faisant notamment remonter auprès du CRIA son activité diagnostique et l'état des lieux des besoins sur son secteur d'intervention.

- Deux dispositifs régionaux :
 - La Plateforme de Coordination et d'Orientation Troubles du Neuro-Développement : mesure phare de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, la PCO coordonne le parcours de soins des enfants de 0 à 12 ans avec suspicion de troubles de neuro-développement sur l'ensemble du territoire de la Réunion. Les objectifs de la PCO sont d'accélérer l'accès à un diagnostic, de favoriser des interventions précoces adaptées et ainsi de répondre aux problèmes d'errance diagnostique et de réduire les sur-handicaps, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS). Son travail repose sur un réseau partenarial fort entre les structures composantes (CAMSP, CMPP, CHU, EPSMR), l'Education Nationale, les partenaires conventionnés

(134 ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues libéraux), les médecins libéraux, la PMI, les services de la Protection de l'Enfance et autres partenaires médico-sociaux.

- Le Centre Ressources Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale et son Equipe Mobile d'appui qui ont pour principales missions :
 - La diffusion des connaissances auprès des professionnels de santé, du social, de la justice, scolaire, de la protection de l'enfance, du grand public
 - La recherche
 - La coopération régionale, nationale et internationale.
 - Le suivi des parcours des familles, en lien avec l'équipe mobile du Fil d'ARIAAN des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et le Centre Diagnostic à travers son Equipe Mobile d'Appui TSAF.

 Le travail partenarial avec les services de la Protection de l'Enfance et les Centres Diagnostic ETCAF du CHU est particulièrement soutenu.

- Un projet innovant de repérage et de prévention et son étude PRISME

 Afin de répondre aux enjeux du repérage précoce des troubles du langage et des apprentissages, les professionnels du CAMSP du Pôle Séquentiel et Ambulatoire ont déposé en 2022 un projet visant à la mise en place d'une action conjointe des professionnels de santé et de l'Education Nationale au sein de classes d'un territoire donné afin de réduire les inégalités sociales en santé et favoriser une égalité des chances entre les élèves.

 L'Unité avancée de Repérage et Prévention a été créé en 2023 et poursuit les objectifs suivants :
 - Favoriser le repérage précoce des difficultés cognitives chez les jeunes enfants par la formation des enseignants sur les aspects théoriques du développement psychomoteur et cognitif, et sur les théories de l'apprentissage, et en pratique sur l'utilisation de grilles de repérage.
 - Agir sur la trajectoire développementale des enfants repérés par l'accompagnement et la supervision des enseignants dans la mise en place d'aménagements collectifs et individuels, à la fois environnementaux, pédagogiques et techniques.
 - Faciliter l'accès à un parcours de soins adaptés aux besoins de l'enfant
 - Evaluer l'impact de la mise en place des actions de prévention secondaire et tertiaire par la réalisation d'une étude comparative

 L'Unité avancée de Repérage et Prévention est composée d'une orthophoniste, une ergothérapeute, une neuropsychologue, un médecin, une secrétaire et une chargée de

mission. Elle intervient au sein de 16 classes de 4 écoles du bassin sud pour un effectif total de 300 élèves.

L'équipe mobilisée sur cette unité agit sur trois volets principaux :

- La formation théorique et pratique des enseignants sur la définition des troubles du langage, des apprentissages et de la coordination et les signes d'alerte pouvant évoquer un trouble.
- L'appui technique aux enseignants pour la scolarité des enfants avec la réalisation d'observations en classe et la mise en place des aménagements environnementaux et pédagogique
- La réalisation d'une étude comparative au sein des 15 classes des écoles du bassin sud en partenariat avec le Centre d'Investigation Clinique du CHU de La Réunion.

 L'Etude PRISME : Prévention Repérage Interventions Spécialisées en Maternelle. A cette fin, un protocole de recherche a été élaboré conjointement par l'équipe de l'URP et du CIC. Ce protocole de recherche a été soumis à la validation du Comité de Protection des Personnes en septembre 2023. Cette étude a pour objectif de démontrer l'impact de la mise en place d'une action de prévention secondaire et tertiaire visant les troubles du neurodéveloppement auprès des enfants âgés de 5 à 6 ans.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de l'ARS en 2024.

Le Pôle Séquentiel et Ambulatoire est spécialisé dans les domaines de la déficience intellectuelle, du handicap moteur, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ainsi que dans les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF). Il assure la prévention, le dépistage des déficits ou handicaps, les soins, la rééducation et l'accompagnement éducatif, social et scolaire des jeunes accueillis, ainsi que la préparation à leur insertion professionnelle.

FOCUS : LA CHARTE ROMAIN JACOB

La Fondation Père FAVRON s'est engagée aux côtés de nombreux autres partenaires du secteur sanitaire et médico- social à soutenir l'initiative Pascal JACOB pour l'amélioration de la qualité des soins et l'égalité d'accès à tous à la santé.

Cette action a abouti à la création et la signature en janvier 2014 de la Charte Romain JACOB qui affiche en 10 points un engagement commun en faveur de l'accès, de la coordination et de la fluidité du parcours de santé des personnes en situation de handicap.

Version audio

Fiche d'identité de l'établissement

Service/Etablissement	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Pôle Séquentiel et Ambulatoire
Organisme gestionnaire Adresse	Fondation Père FAVRON 80, Boulevard Hubert Delisle, 97410 Saint Pierre
Président de la Fondation	M. CARRERE Jean-Louis
Directeur PSA Directrice Adjointe Directrice Technique CAMSP Cadre de proximité CAMSP	M. HOARAU Frédéric Mme BAGARD Maïté Dr. ROUSSELLE Augustin Mme GASTON Audrésy
Adresse du bâtiment (Accueil des bénéficiaires)	Site Principal : CAMSP Saint-Louis : 3, rue Marius et Ary Leblond, 97 450 Saint Louis - 02 62 91 29 56 Antennes de proximité : - CAMSP Tampon : 106 bis rue Martinel Lassays, 97430 Le Tampon 02 62 91 80 80 - CAMSP Saint-Joseph : 31, rue Maréchal Leclerc, 97480 Saint Joseph 02 62 51 70 36
Adresse administrative (correspondance)	CAMSP Fondation Père FAVRON 3, rue Marius et Ary Leblond - 97 450 Saint Louis
Téléphone :	0262 91 29 56
Email :	accueil.camsp@favron.org

Type de déficience :	Enfants d'âge préscolaire (code 808)		
Âge de la population	0 – 6 ans		
Secteur(s) d'intervention :	Secteur de santé SUD		
Organisme de tutelle :	ARS Réunion		
Financements :	Double action de dépistage-prévention et de traitement : • le Conseil Départemental de La Réunion à raison de 20% pour le volet dépistage. • la CPAM à raison de 80 % pour le volet traitement.		
Nombre de places/Séances	Places installées / financées : 97	Nombre de séances : 12 804	
Historique des montées en charge	**Date**	**N° Arrêté**	**Nb de places**
	20/01/1999 conformation de cession d'autorisation	108/DRASS/PLE	50
	28/04/2000 : autorisation d'extension de 30 places (St Louis)	885/DRASS/PLE	80
	07/07/2006 : refus de création de 50 places supplémentaires (absence financement)	2535/DRASS/PSMS	80
	02/10/2009 : autorisation de 17 places supplémentaires et création de l'antenne de St Joseph	2305/DRASS/PSMS	97
	24/01/2019 : visite de conformité de l'antenne du Tampon		97

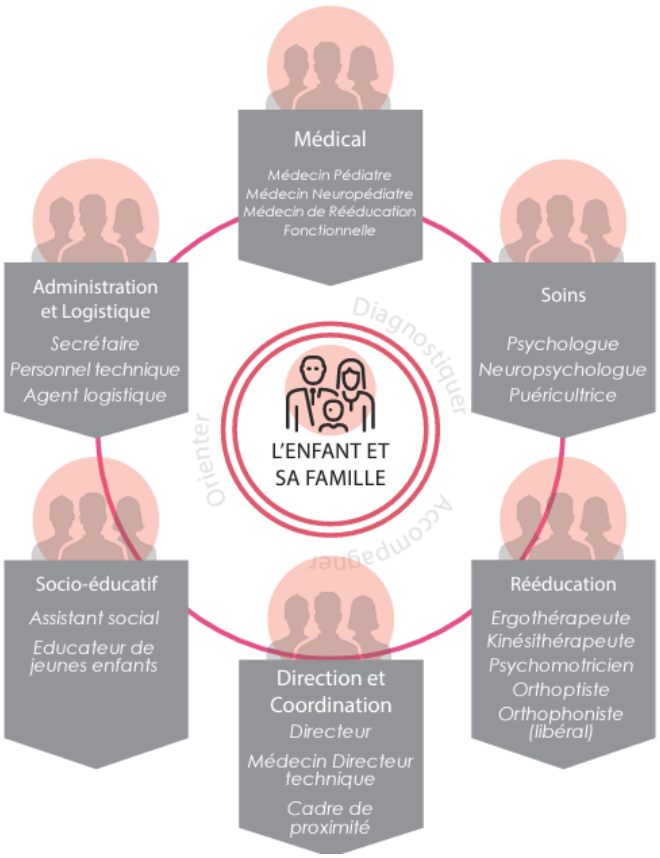
Siret :	31826574100443
Code APE :	8899A (CAMSP St Louis et Le Tampon) 8891B (CAMSP St Joseph)
FINESS :	97 046 339 4
Evaluation Interne	2019

Partie 1
Présentation du CAMSP



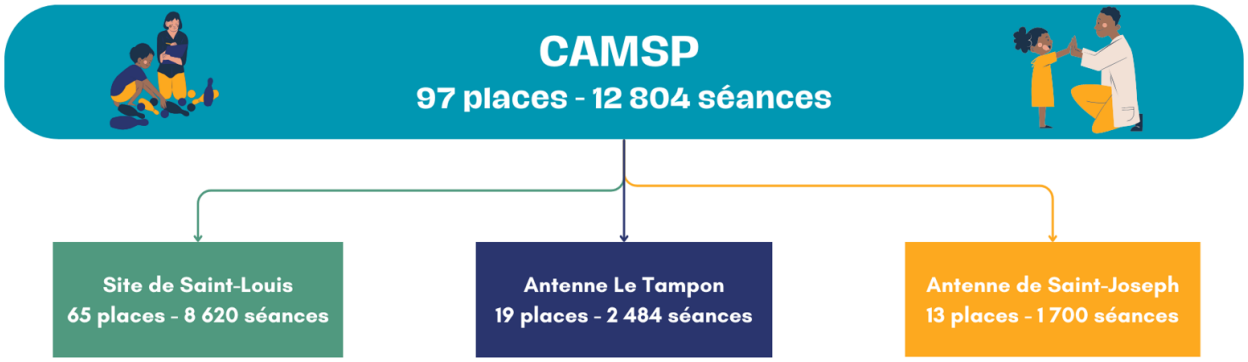
I. Le CAMSP, un établissement dédié à l'accompagnement précoce

Créé en 1988, le CAMSP de la Fondation Père Favron est le premier CAMSP de l'île de la Réunion. Il est polyvalent et agréé pour prendre en charge 50 enfants, puis, à partir de l'année 2000, 80 enfants porteurs de tout type de déficience. Au 31 décembre 2023, le CAMSP accompagne environ 1000 enfants en file active grâce à une équipe pluridisciplinaire de 40 professionnels de santé (médecins, rééducateurs, psychologues et socio-éducatifs).



Le CAMSP porte également la Plateforme de Coordination et d'Orientation du Troubles du Neuro-Développement de La Réunion, l'Equipe Diagnostic Autisme de Proximité Sud et le Centres Ressources Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale.

Afin d'assurer une prise en charge de proximité, le CAMSP de la Fondation dispose de 3 antennes :



1.1. Les missions du CAMSP

Le CAMSP de la Fondation Père Favron est un établissement médico-social qui assure **l'accompagnement et la prise en charge précoce des enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des troubles moteurs, cognitifs, comportementaux pouvant être associés à des troubles sensoriels ou un handicap ou un risque de handicap.** Il s'agit d'un établissement thérapeutique polyvalent accueillant tout enfant du secteur de Santé Sud de La Réunion.



Le dépistage et le diagnostic précoce



L'étayage et l'accompagnement des familles



Le soutien au développement et la prévention des sur-handicaps



La sensibilisation et l'information au repérage précoce



L'adaptation sociale et éducative de l'enfant

1.1.1. Le dépistage et le diagnostic précoce des troubles et des handicaps

Les recherches les plus récentes sur le développement de l'enfant, en génétique, en neurosciences, en sciences cognitives, en psychologie et en sciences sociales, mettent l'accent sur les périodes sensibles de la grossesse et de la prime enfance. Au cours de ces périodes sensibles, le cerveau présente des fenêtres de plasticité favorisant l'acquisition des différentes compétences.

Entre 0 et 6 ans, l'enfant se développe dans cinq grands domaines : motricité globale, motricité fine, langage, perception-cognition et socialisation. C'est pourquoi il est fondamental d'intervenir au plus tôt auprès des enfants présentant des difficultés. L'intervention précoce de manière globale et coordonnée vise à améliorer le développement de l'enfant et à prévenir des situations plus sévères.

A cette étape du parcours de l'enfant, on peut assister à un enkystement des troubles (schémas moteurs, les troubles du comportement, de la personnalité) qui rendra l'accompagnement plus lourd, avec des résultats beaucoup plus aléatoires. C'est pourquoi la prévention ultra-précoce constitue un des axes majeurs de la stratégie du CAMSP de la Fondation.

Le dépistage et le diagnostic précoce des troubles du neurodéveloppement (TND) sont au cœur des priorités des CAMSP, en cohérence avec les orientations des politiques publiques récentes.
Depuis 2020, le gouvernement s'est saisi de cet enjeu publique en consacrant un axe de la stratégie nationale de santé publique autour des 1000 premiers jours de vie de l'enfant avec la publication du rapport « Les 1000 premiers jours, là où tout commence », puis avec la Stratégie nationale pour les TND 2023-2027 qui met l'accent sur l'identification précoce des troubles pour maximiser l'impact des interventions, notamment chez les jeunes enfants. Cette stratégie prévoit de renforcer les outils de repérage et de former les professionnels à détecter les signaux d'alerte dès la petite enfance, en améliorant les pratiques dans les structures de première ligne comme les CAMSP. Elle s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire, mobilisant des équipes médicales, psychologiques et éducatives pour une prise en charge intégrée et personnalisée.

1.1.2. Le soutien au développement et la prévention des sur-handicaps

Le CAMSP de la Fondation Père Favron assure une prise en charge ambulatoire et met en place des rééducations précoces et un accompagnement psychologique adaptés aux besoins de l'enfant. Une veille est assurée pour les enfants âgés de 6 ans et plus pour permettre la cohérence de leur parcours. Ces enfants bénéficient d'une prolongation du suivi surveillance.

- L'expertise du CAMSP demandée pour des enfants porteurs de déficiences légères : ces déficiences sont secondaires à des pathologies qui s'expriment plus tardivement entre 4 et 6 ans, du fait de la maturation cérébrale des zones atteintes. L'âge butoir de 6 ans s'accommode mal avec le dépistage et l'accompagnement précoce des déficiences légères (expression après 4/5 ans) qui demandent au CAMSP de poursuivre la coordination du projet afin d'éviter tout hiatus à un âge charnière que représente le CP et le CE1 en attendant un relais. Ces enfants, à l'issue du bilan, bénéficient souvent d'une orientation SESSAD et CMPP. Une fois la notification CDAPH obtenue, les délais d'attente varient entre 2 et 3 ans. Entre temps, le CAMSP est sollicité périodiquement, pour orchestrer les accompagnements des professionnels libéraux et l'adaptation scolaire.

- Les actions de prévention et de service de suite : des points réguliers pour des enfants «

borderline » qui ont bénéficié d'un accompagnement précoce sont faits pour s'assurer de la bonne adaptation au milieu ordinaire.

1.1.3. L'étayage et l'accompagnement des familles dans le projet de soins de leur enfant et les dimensions psychosociales.

Afin de garantir la réussite du projet de soins, il est essentiel de mettre en place une collaboration efficace et bienveillante entre l'équipe pluridisciplinaire et les familles. A ce titre, des actions d'informations et de guidances parentales sont réalisées par les professionnels du CAMSP afin de soutenir les parents dans la compréhension des troubles ou du handicap de leur enfant, de les aider à mobiliser les ressources nécessaires et les inclure activement dans la mise en œuvre des soins.

Le CAMSP de la Fondation doit faire face à un nombre important de familles démunies au sein desquelles se cumulent de nombreux risques médicaux-psycho-sociaux, sources de surhandicaps. Ces dernières années, le CAMSP fait le constat d'une augmentation des demandes d'interventions socio-éducatives Cette augmentation est attribuée à une aggravation de la précarité sociale, éducative et à une concentration des situations complexes sur le CAMSP. Les situations simples étant orientées vers la PCO. Cette thématique a fait l'objet d'un congrès tenu par l'ANECAMSP en avril 2024 *« Familles en situation de précarité : les accueillir et les comprendre en Action Médico-Sociale Précoce ? »*.

Les enfants issus de ces familles en situation de précarité peuvent présenter des retards de développement plus marqués, des troubles du comportement, ou des difficultés d'apprentissage liées à un environnement familial instable. Le stress familial, la malnutrition, et l'absence de stimulation cognitive adéquate sont autant de facteurs qui influent négativement sur leur développement.
De plus, ces familles peuvent éprouver une méfiance à l'égard des institutions en raison de mauvaises expériences antérieures ou d'un sentiment de stigmatisation. Pour ces situations, seul un travail en réseau de proximité transversal permet une mise en confiance basée sur la valorisation des compétences des bénéficiaires. Les actions à domicile et de proximité constituent une réponse privilégiée.

La création d'une première antenne de proximité en 2009 participe à cette logique d'adaptation aux besoins du public et au maintien de la cohérence des interventions.

Cette dynamique se poursuit par l'ouverture de l'antenne du Tampon en 2019 et le projet d'installation d'une antenne à St Pierre à moyen terme.

1.1.4. L'adaptation sociale et éducative de l'enfant

Les professionnels du CAMSP veillent à la création d'un environnement permettant la construction

de liens sociaux et proposent un accompagnement de la fonction parentale tout en favorisant leur autonomie.

Ils peuvent être sollicités pour intervenir dans les différents lieux de vie (domicile, crèche, école...) en soutien à l'enfant, sa famille et les autres professionnels de la petite enfance. Si les situations le nécessitent, ils sont amenés à être en lien avec les services de la protection de l'enfance du Département.

1.1.5. La sensibilisation et l'information au repérage précoce

Le CAMSP assure une activité de sensibilisation et d'information au repérage précoce auprès des partenaires : professionnels de la petite enfance (crèche, assistants maternels et familiaux, école), des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, pédiatres, paramédicaux, psychologues), les professionnels de santé des services hospitaliers, les professionnels de la protection de l'enfance et de l'Education nationale.

Au cours de l'année 2023, le CAMSP a porté un projet conjoint avec l'Education Nationale visant à favoriser le repérage précoce des difficultés cognitives chez les jeunes enfants par la formation des enseignants sur les aspects théoriques du développement psychomoteur et cognitif, sur les théories de l'apprentissage, et en pratique avec l'utilisation de grilles de repérage.

1.2. Repères réglementaires

- Décret n°76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXII Bis) fixant les conditions d'agrément des CAMSP ;
- Convention internationale des droits de l'enfant, 1989 ;
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi n°2002-303 du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 HPST ;
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements et services médico-sociaux ;
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse

accompagnée pour tous »

- Circulaire N°SG/2018/256 du 22 novembre 2018 relatif au parcours de bilans et interventions précoces pour les troubles du neurodéveloppement
- Schéma Régional de Santé (SRS) La Réunion – 2023-2028
- Stratégie Nationale pour les Troubles du Neurodéveloppement 2023-2027

Recommandations de bonnes pratiques

- Conférence nationale de la santé – Avis du 21 juin 2012 sur « le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoce des handicaps chez l'enfant »
- HAS - Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) Novembre 2014
- HAS Trouble du spectre de l'autisme - Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent. 2018
- HAS Comment améliorer le parcours de santé d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages 2018
- INSERM : Trouble développemental de la coordination expertise – expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médical décembre 2019
- HAS Troubles du Neurodéveloppement. Repérage et orientation des enfants à risque 2020
- HAS L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 – Septembre 2022
- HAS Trouble du neurodéveloppement/TDAH : Diagnostic et interventions thérapeutiques auprès des enfants et adolescents- 2024

1.3. Les orientations nationales et sur le territoire de La Réunion

Depuis 2006, le projet d'établissement du CAMSP de la Fondation Père Favron tient compte des perspectives et enjeux territoriaux propres à La Réunion que traduisent les Schémas Départementaux d'Organisation Sociale et Médico- Sociale (SDOSM) et les Programmes Régionaux de Santé successifs (PRIAC, PRS).

Dans son Projet Régional de Santé (PRS 2023-2028), l'ARS Réunion consacre dans ses objectifs opérationnels à 5 ans les axes suivants :

- Faciliter le dépistage, l'orientation ainsi que l'accès à la prise en charge des enfants ayant des troubles du développement ou du comportement
- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge précoce des déficiences Contexte notamment par le renforcement des capacités des CAMSP, CMPP et PCO

Dans sa stratégie et ses modalités de fonctionnement, le CAMSP de la Fondation a introduit des critères de priorisation, en lien avec les spécificités du territoire de La Réunion qui se décline par :

- Un investissement dans la prévention précoce
- La prise en compte des facteurs de vulnérabilités
- Une prévention et des actions de suite pour assurer une meilleure cohérence des parcours post-CAMSP

Le public porteur de Troubles du Spectre de l'Autisme

Dans le droit-fil des priorités des plans autismes successifs puis des stratégies nationales pour les troubles du neurodéveloppement, le CAMSP de la Fondation a investi et développé son expertise en matière de diagnostic et d'accompagnement des jeunes enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Cette orientation a notamment conduit l'établissement à soutenir la création d'un dispositif spécifique en 2017, l'Equipe Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP).

1.4. Contrôle et tarification

L'Agence Régionale de Santé Réunion

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public, autonome moralement et financièrement, placé sous la tutelle du ministère chargé des affaires sociales et de la santé. Sa mission concerne le pilotage de la politique de santé en région comprend trois champs d'intervention :

- La veille et la sécurité sanitaire ;
- La définition, l'évaluation et le financement des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires.

L'ARS Réunion est l'organisme de tutelle de la Fondation Père FAVRON et du CAMSP. Les relations et les engagements avec cette dernière font l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2022-2026) qui vient préciser et adapter la mission des établissements et des services en lien avec la stratégie de santé du territoire de La Réunion. Les orientations sont définies dans un document cadre intitulé Projet Régional de Santé (PRS) pour la période 2018-2028.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion

Le CAMSP est financé à 80% par l'Assurance Maladie selon une logique de tarification à l'activité pour le volet Traitement. Le contrôle de l'activité est assuré par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion à partir d'un rapport d'activité trimestriel précisant le nombre d'enfants admis dans le service et le nombre d'actes réalisés sur la période.

Le niveau de l'activité transmis à la CGSS conditionne le renouvèlement de la dotation de la structure selon des règles budgétaires définies par l'ARS Réunion.

Chaque trimestre, le CAMSP transmet les éléments à la CGSS sur la base des informations saisies dans le logiciel d'activité OGiRYS. Les rendez-vous inscrits dans l'agenda des professionnels sont convertis en actes. La notion d'acte correspond à une unité de tarification, c'est-à-dire d'action d'un ou plusieurs professionnels auprès d'un ou plusieurs enfants / ou familles et entourage.

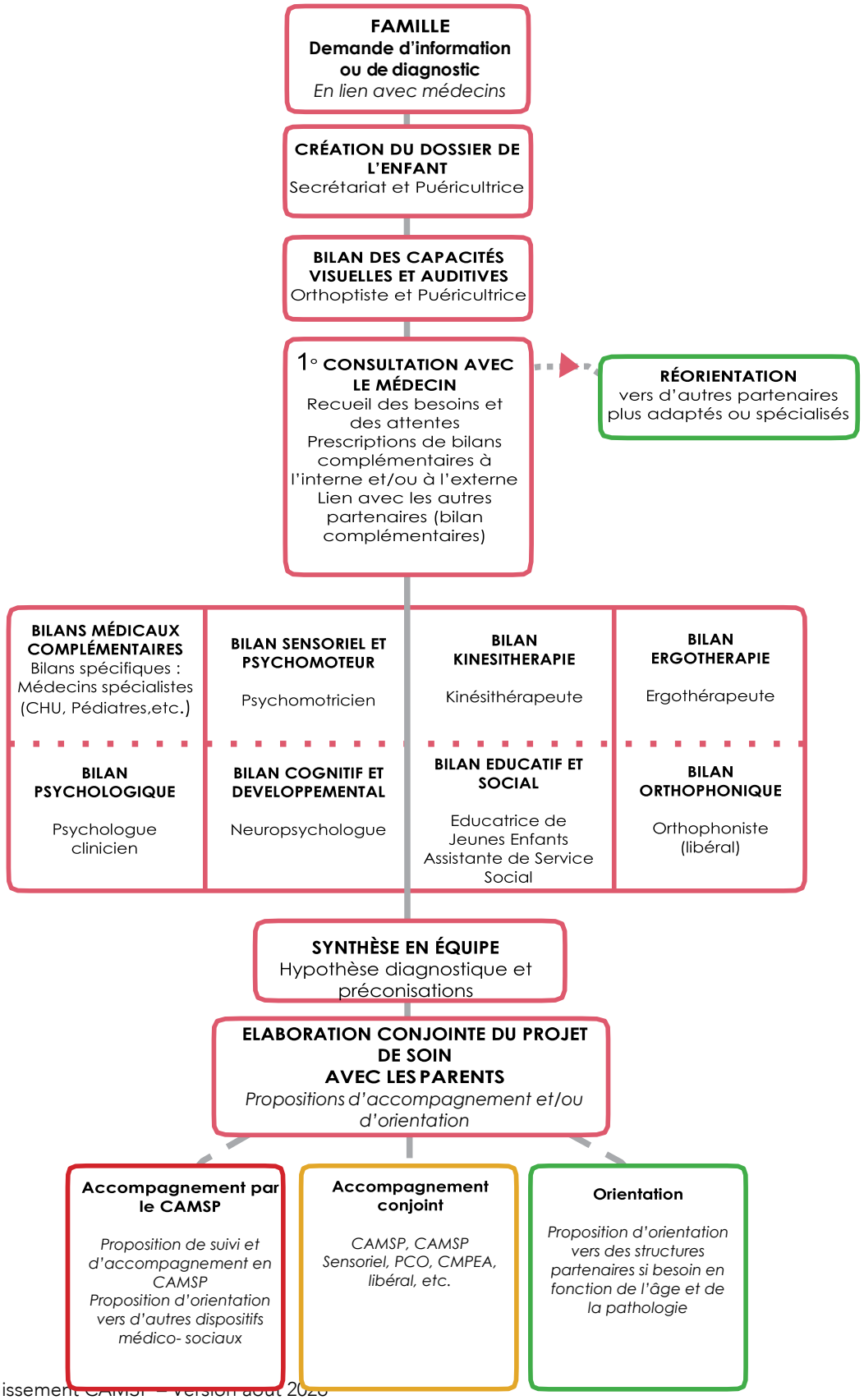
Les modalités de calcul des actes retenus par le Pôle Séquentiel et Ambulatoire prennent en compte plusieurs variables détaillées dans le référentiel d'activité du CAMSP élaboré par les services Support du Pôle.

Le Conseil départemental de La Réunion

Le CAMSP est financé par le Conseil départemental de La Réunion à raison de 20% pour l'activité de dépistage.

1.5. La mise en place de l'accompagnement au CAMSP de la Fondation Père Favron

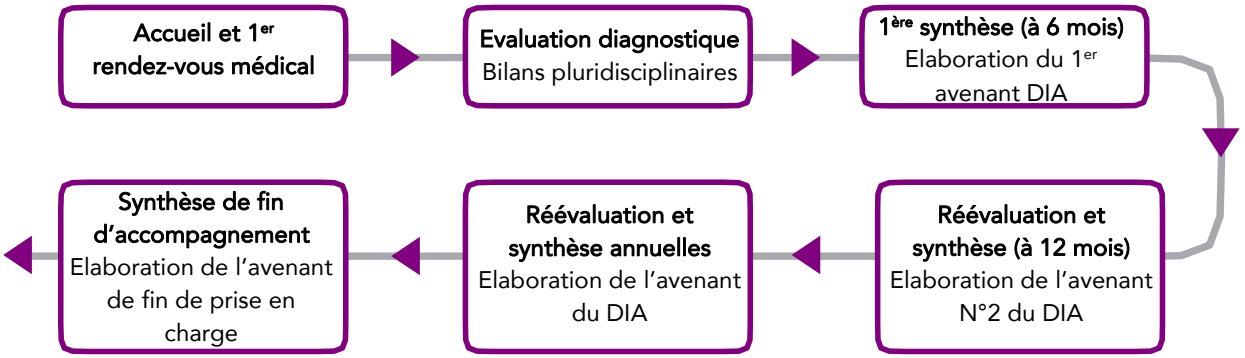
1.5.1. Les étapes de l'accueil



1.5.2. Le Document Individuel d'accompagnement (DIA)

Chaque bénéficiaire dispose d'un Document Individuel d'Accompagnement qui précise les conditions particulières d'accompagnement. Il est signé et révisé régulièrement avec la famille ou les représentants légaux et le service.

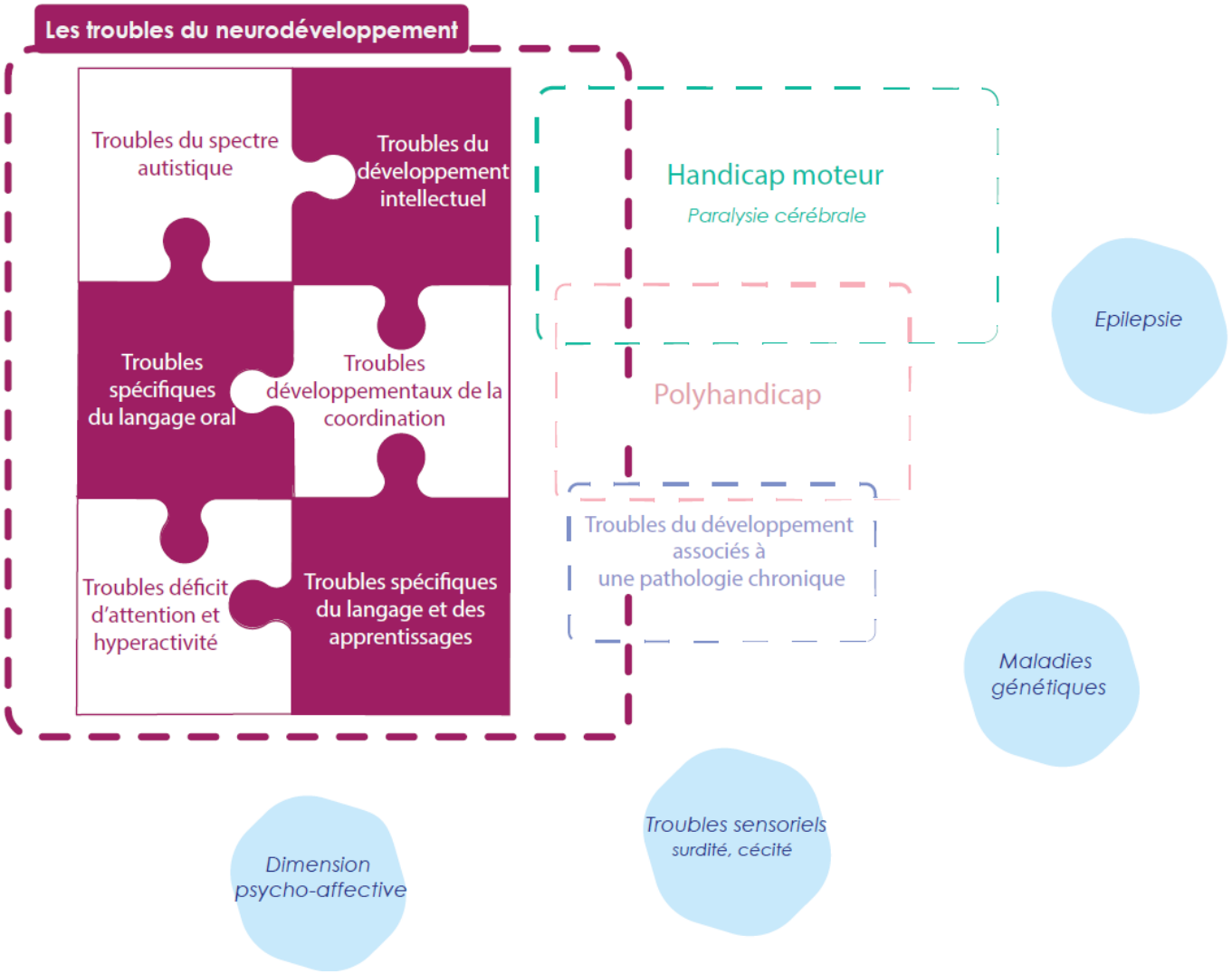
Des synthèses régulières permettent d'actualiser et d'individualiser le projet d'accompagnement de l'enfant par le CAMSP. Les objectifs sont ensuite ajoutés au Document Individuel d'Accompagnement sous forme d'avenants successifs.



II. L'offre de service et le public accueilli au sein du CAMSP

2.1. L'accompagnement d'une pluralité de situation de handicap

2.1.1. Présentation des pathologies, handicaps et troubles associés des enfants accueillis au CAMSP



2.1.2. Les besoins des enfants accompagnés

Par sa polyvalence, le CAMSP accueille des enfants âgés de 0 à 6 ans dont les profils sont hétérogènes et nécessitent une attention particulière quant à leurs besoins spécifiques.

2.1.3. Les besoins en matière de santé somatique et psychique

Certains problèmes de santé courants (bucco-dentaires, expression de la douleur, troubles sensoriels) sont plus fréquents et moins bien dépistés et soignés chez ces enfants. D'autres pathologies chroniques sont également plus fréquentes notamment l'épilepsie.

L'expression de la douleur chez le jeune enfant en situation de handicap est souvent difficile en lien avec des facteurs personnels (mobilité, communication réduite, troubles du comportement) et des facteurs environnementaux (accessibilité, manque de temps) pouvant entrainer un retard dans le diagnostic.
Selon les enfants, d'autres besoins peuvent apparaître, par exemple la nécessité de réguler le transit, suivi diététique, surveillance cutanée (dermatoses, prurit, lésions d'automutilation), suivi de médecine physique et réadaptation, suivi orthopédique, prise en compte de troubles du sommeil (régulation du sommeil apnées du sommeil).

Les enfants suivis au CAMSP peuvent présenter des troubles et être orientés vers un bilan psychologique ou une consultation pédopsychiatrique. Des soins psychothérapeutiques peuvent être nécessaires.

2.1.4. Les besoins en matière d'autonomie

Les enfants accompagnés par le CAMSP nécessitent un soutien pour accomplir certains actes de la vie quotidienne en raison d'un retard dans le développement psychomoteur, de difficultés praxiques et des troubles cognitifs.

Le développement de leur autonomie nécessite des compétences de langage et de communication. Il est donc nécessaire de favoriser l'acquisition du langage par des interventions précoces, centrées sur l'acquisition de codes de communication verbaux ou non verbaux. Par la suite, la rééducation s'adapte au progrès de l'enfant.

Les aménagements et adaptations réalisés par les ergothérapeutes permettent d'améliorer leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

Les personnels socio-éducatifs guident et accompagnent les familles dans leur fonction parentale.

2.1.5. Les besoins en matière de participation sociale

Afin de renforcer leur participation sociale, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions visant au développement et au renforcement des habiletés sociales (interactions sociales, vivre ensemble, savoir être en société, vie familiale).

L'ensemble des rééducateurs et des professionnels socio-éducatifs favorisent une socialisation précoce et l'inclusion scolaire des enfants. Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie et d'accueil de la petite enfance.

2.2. Les enfants suivis au CAMSP

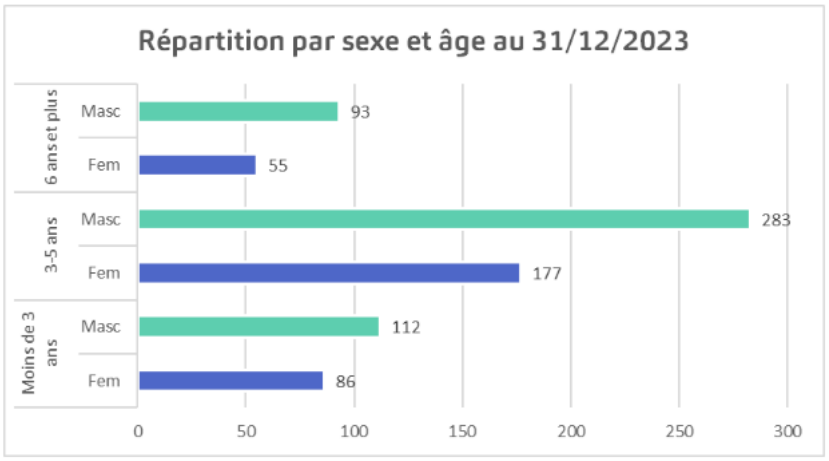
Le CAMSP de la Fondation du Père Favron a suivi, au cours de l'année 2023, **978 enfants à risques ou porteurs de déficiences**. L'importance de la file active témoigne de l'inscription forte de l'établissement au sein du réseau médico-psycho-social du secteur de santé Sud de La Réunion construit et entretenu depuis sa création en 1989.

Le CAMSP du Pôle Séquentiel et Ambulatoire dispose d'un agrément pour 97 enfants mais les adressages vers l'établissement sont deux fois plus nombreux avec 282 enfants accompagnés en 2023.

Parcours du bénéficiaire :	2021	2022	2023
Enfants admis	176	214	203
Enfants sortis	156	190	172
Enfants vus sur l'année	909	965	978
Nombre d'enfants avec un dossier ouverts au CAMSP au 31/12 de l'année	751	775	806

Description des enfants présents au 31 décembre 2023

Répartition par âge

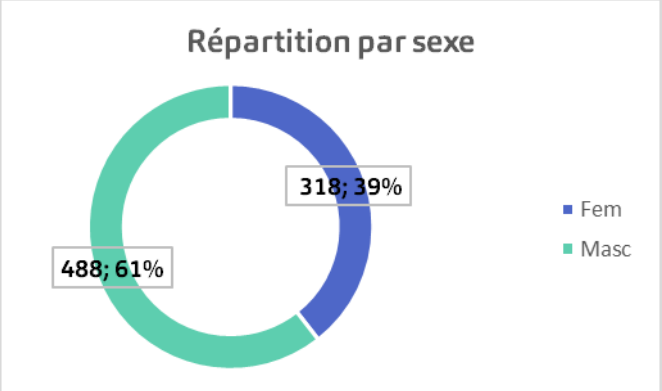


La tranche d'âge de 3 – 5 ans est la plus représentée au sein de la file active du CAMSP. Plus de la moitié des enfants sont âgés de moins de 2 ans lors de leur admission au CAMSP (voir infra), ainsi la part importante des enfants âgés de 3 à 5 ans dans la file active témoigne d'une durée d'accompagnement au sein du CAMSP significative : en moyenne le suivi par enfant dure 3 ans et demi.

Au 31/12/2023, 38 enfants sont âgés de plus de 6 ans. Ces enfants bénéficient d'une prolongation du suivi à distance.

-

Répartition par sexe



Les entrées sur l'année 2023

En 2023, **203 enfants** ont été admis au CAMSP. La grande majorité des admissions au CAMSP ont pour provenance le CHU et notamment les services de néonatalogie, de réanimation néonatologie et de pédiatrie (45%). La PMI et les libéraux sont également des adresseurs importants (48%). Ces trois partenaires représentent plus de 90 % des orientations et des admissions au CAMSP.

Origine des enfants entrés au CAMSP en 2020	Effectif	Pourcentage
Accès direct (famille, entourage, …)	4	2,0%
Education nationale	1	0,5%
PMI	42	20,7%
Services sociaux (ASE-UTPAS-CCAS…)	0	
Dispositifs petite enfance (crèches, haltes garderies…)	1	0,5%
Maternités, services de néonatologie	73	36,0%
Secteur hospitalier hors maternité, néonat, pédo-psy	18	8,9%
CMP et secteur pédopsychiatrique	4	2,0%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	55	27,1%
Autre CAMSP	4	2,0%
Autre	1	0,5%
Total	203	100,0%

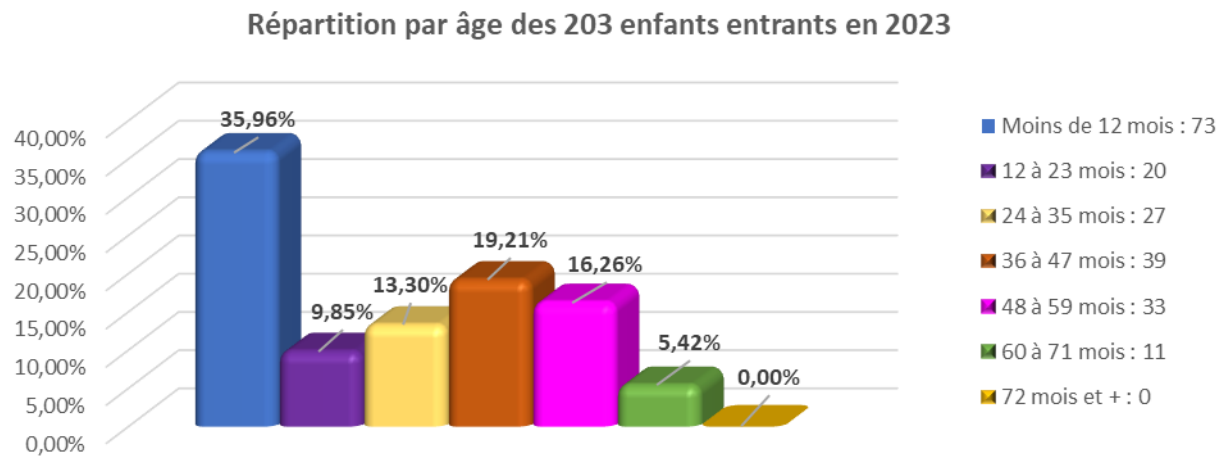
Conformément à l'orientation précoce du CAMSP, près de **44 % des bénéficiaires admis en 2023 (203 enfants) ont fait leur entrée au CAMSP avant l'âge de 2 ans (38% en 2022).**

Sur l'ensemble de la file active (978), plus de la moitié des enfants ont été adressés et admis précocement avant 'âge de 2 ans (56%).

Ce suivi précoce permet de détecter des anomalies du développement, des difficultés d'attachement et des interactions précoces afin d'instaurer une guidance parentale, parfois dès le 1er trimestre de vie avec des résultats probant rendus possibles par la "plasticité cérébrale" du nouveau-né.

On note 2 pics d'âge à l'admission : 36 % des admissions se fait avant l'âge d'1 an dans le cadre des protocoles de suivi des enfants vulnérables en lien avec la maternité et la néonatologie du CHU. Le 2ème pic se situe entre 2 et 4 ans avec 43.3% des admissions, correspondant à la phase de socialisation (crèche ou PSM) et au repérage par les professionnels de la petite enfance.

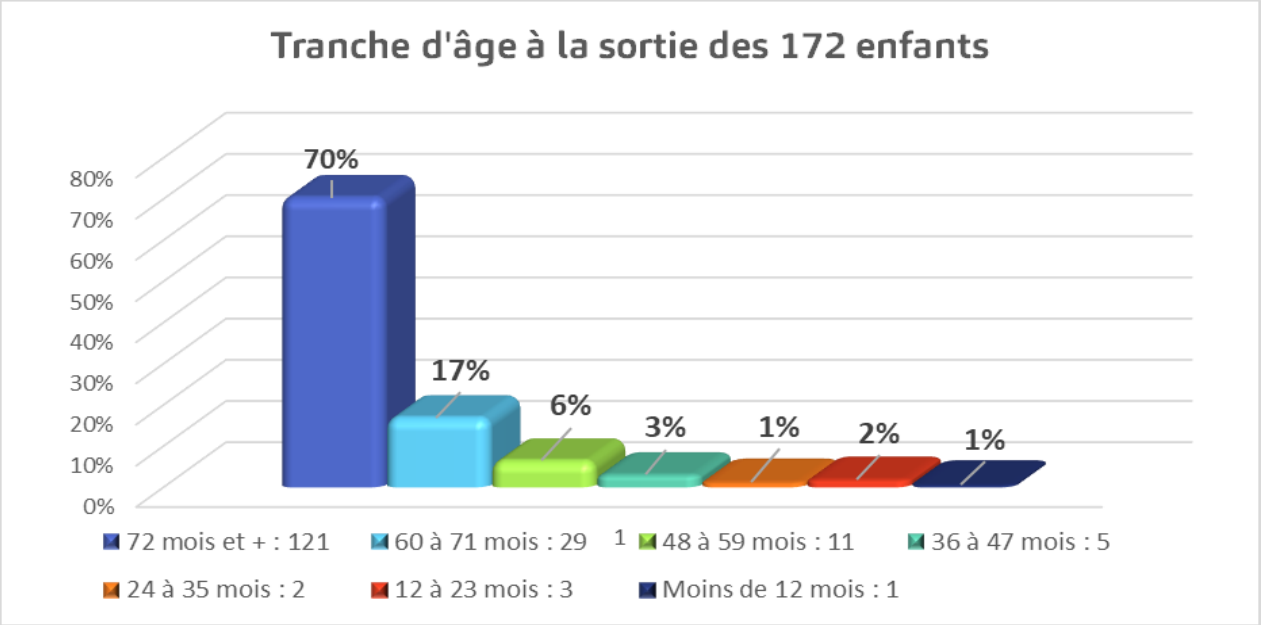
Seule une minorité d'enfants (4%) intègre le CAMSP après 5 ans pour des situations très spécifiques.



Les sorties sur l'année 2023

172 enfants ont vu leur accompagnement au CAMSP se terminer dans le courant de l'année 2023. Dans la très grande majorité des cas, cette fin d'accompagnement intervient à l'issue de la période de Suivi-surveillance et après l'âge de 6 ans (72 mois et +).

Effectifs des enfants sortis du CAMSP en 2023 par Tranche d'âge à la sortie (172 bénéficiaires) :



Orientation post-CAMSP

Sur les 172 enfants sortants, 135 sont sortis avec une concertation.

En matière d'orientation ou de préconisation post-CAMSP, on constate que pour les **135 bénéficiaires** sortant avec une prise en charge concertée :

- **39 %** des enfants sortants ne nécessitent pas de suivi médico-social pour la suite
- **35%** des enfants ont été orientés vers **un service médico-social/CMPP** à l'issue de leur parcours
- **16%** vers un établissement médico-social.
- **8%** vers **le secteur sanitaire**,

2.3. Les prestations délivrées par le CAMSP

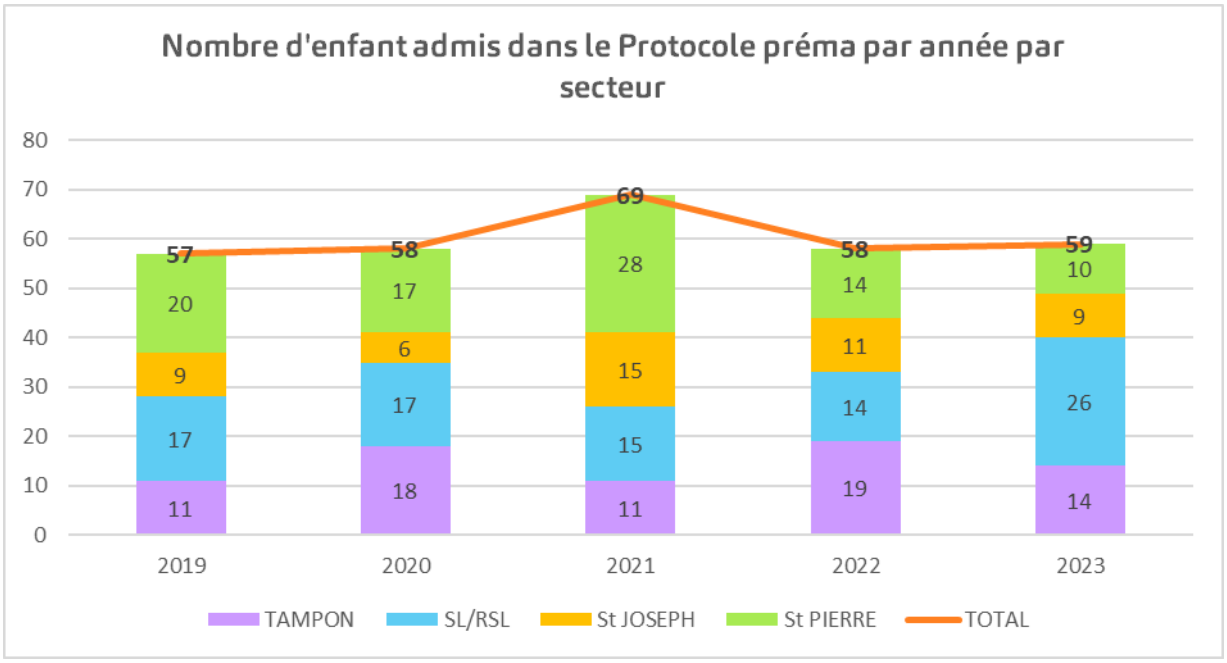
2.3.1. Les activités liées au dépistage précoce

L'équipe du CAMSP va au-devant des populations identifiées comme à risque pour proposer un suivi surveillance aux familles pouvant amener à des accompagnements si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire mène des actions de prévention, de sensibilisation et d'information auprès des différents partenaires du CAMSP et notamment auprès des services hospitaliers et des crèches.

La collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de La Réunion et le CAMSP dans le cadre du suivi des enfants nouveau-nés prématurés et nouveau-nés cérébrolésés constitue des protocoles cruciaux pour assurer une prise en charge complète et coordonnée de ces enfants vulnérables et de leur famille.
Il s'agit notamment de mettre en place une prise en charge précoce et adaptée pour ces enfants à risque, afin de d'optimiser les chances de développement et de bien-être, en tenant compte de leurs besoins spécifiques dès les premiers jours de leur vie.

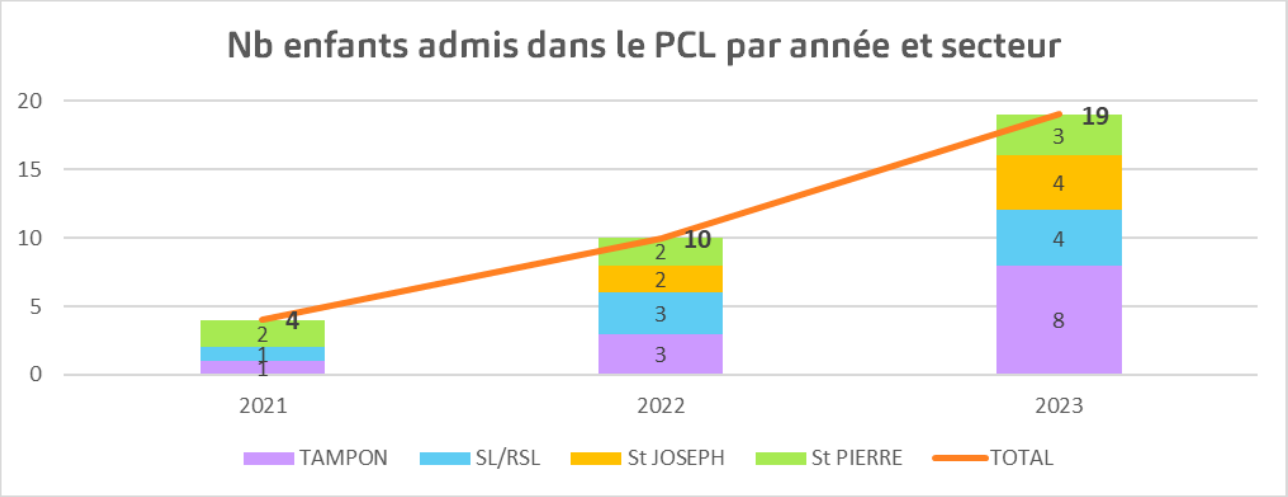
Au total, la file active du CAMSP en 2023 comprend environ 35 % d'enfants issu de ces protocoles.

Protocole nouveau-né prématuré



Depuis la mise en place du protocole préma, le CAMSP a vu 322 suivi d'enfants nouveau-nés prématurés dont 57 ont conduit à une prise en charge pluridisciplinaire au sein du CAMSP.

Protocole enfant nouveau-né cérébrolésé



2.3.2. Les activités liées au diagnostic

Les enfants suivis au CAMSP sont admis selon 2 modalités :

- Dans le cadre de dépistage précoce systématique (protocoles) avec réalisation de bilan à visée diagnostic selon l'évolution
- Par un adressage par un médecin pour suspicion de troubles du développement donnant lieu à des bilans diagnostic

En fonction des besoins repérés, des évaluations par l'équipe pluridisciplinaire sont proposées pour préciser les difficultés ou les troubles. L'équipe pluridisciplinaire prévoit un temps de rencontre avec la famille avant la réalisation des bilans sur une période de 3 mois.

En fonction de ces évaluations, il peut être proposé à la famille :

- Un accompagnement pluridisciplinaire sur le CAMSP
- Un relai vers un accompagnement en libéral
- Une réorientation vers d'autres structures

Le diagnostic peut être établi tout au long du parcours de l'enfant selon les pathologies et l'évolution de l'enfant.

Lors de la première synthèse, à la suite du bilan pluridisciplinaire, le médecin propose des hypothèses diagnostiques qui seront réévaluées tout au long du parcours de soins de l'enfant selon son évolution.

2.3.3. Le suivi et l'accompagnement des enfants au CAMSP

Chaque enfant accompagné par le CAMSP a un référent, de formation rééducative ou éducative. Dans certains cas, le référent peut être un assistant du service social ou un psychologue.

Les enfants bénéficient de séances individuelles ou collectives avec un ou plusieurs professionnels de l'équipe pluridisciplinaire à un rythme défini avec les parents selon les besoins de l'enfant.

Accompagnement rééducatif et éducatif

- Psychomotricité

Les difficultés repérées chez les enfants sont liées à des retards de développement ou des troubles psychomoteurs.

Un bilan psychomoteur est réalisé à la demande du médecin. Les conclusions du bilan déterminent les besoins psychomoteurs de l'enfant. Si une rééducation est nécessaire, un suivi régulier se met alors en place à raison d'une fois par semaine. La poursuite ou l'arrêt d'un suivi est conditionné à l'évolution de l'enfant et l'avis du médecin.

Les séances durent de 30 min à 1 heure et peuvent être individuelles ou collectives et sont axées sur une rééducation ou thérapie en fonction des objectifs définis lors du bilan : travail de conscience corporelle, motricité fine, particularités sensorielles, gestion émotionnelle…

- Orthophonie

L'objectif est de pouvoir réaliser des bilans spécialisés et accompagner les orthophonistes libérales sur les situations les plus complexes.

L'orthophoniste du CAMSP réalise des :

- Bilans de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales
- Bilans de langage oral et de parole
- Bilans de la communication
- Bilans langage écrit et logico-mathématique

En fonction des besoins repérés, un suivi en orthophonie est assuré par les professionnels libéraux en lien avec l'orthophoniste du CAMSP.

- Kinésithérapie

Les séances de kinésithérapies sont assurées par les kinésithérapeutes du CAMSP qui réalisent les bilans et assurent un suivi régulier en lien avec les kinésithérapeutes libéraux.

Un suivi à distance est également dispensé pour une partie de la file active avec des points réguliers sur l'année.
Des séances collectives peuvent être réalisées en binôme avec un autre professionnel.

Les kinésithérapeutes assurent le suivi des appareillages en lien avec le médecin de rééducation et les ergothérapeutes.

- Ergothérapie

Les ergothérapeutes du CAMSP réalisent des bilans et assurent un suivi régulier ou à distance auprès des enfants. Ils mettent en place des adaptations et proposent des aménagements selon leurs besoins. Ils assurent le suivi des appareillages en lien avec le médecin de rééducation.
Ils interviennent dans les différents lieux de vie de l'enfant : domicile, crèches, écoles, assistantes maternelles.

- Interventions éducatives

L'Educatrice Jeunes Enfants (EJE) intervient sur demandes des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Les accompagnements se font essentiellement sur le site du CAMSP mais également dans l'environnement de l'enfant (domicile, crèches, écoles) et en sortie à l'extérieur (piscine, équitation, aire de jeux). La mission de soutien et d'aide à l'adaptation sociale et éducative du CAMSP consiste à étayer l'inclusion des enfants dans les structures scolaires et de la petite enfance par des interventions directes et indirectes auprès des parents et des professionnels en charge de l'accueil des enfants.

L'EJE accompagne les familles et intervient à domicile pour effectuer des guidances parentales.
Les interventions éducatives peuvent également se dérouler lors de séances collectives réalisées en binôme avec un professionnel rééducatif.

L'EJE assure un lien avec les partenaires : PMI, maison départementale, écoles, crèches, etc. et conduit des actions de sensibilisation et d'information auprès des professionnels partenaires concernant les activités à mettre en place pour les enfants bénéficiant d'un suivi au CAMSP.

Accompagnement médical

Une consultation médicale est réalisée à l'admission de l'enfant afin d'évaluer ses besoins et de prescrire les bilans complémentaires qui permettront de proposer des hypothèses diagnostiques et d'élaborer le projet de soins de l'enfant.

Des examens complémentaires pourront être proposés sur le plateau technique du CHU (imagerie cérébrale, EEG, bilans biologiques, etc.) ainsi que des consultations spécialisées (génétique, dermatologie, pédopsychiatrie, etc.) afin d'établir un diagnostic fonctionnel et nosographique.

Des consultations médicales sont réalisées tout au long du parcours de l'enfant afin d'évaluer son évolution, d'adapter l'accompagnement à ses besoins et de préparer les relais et les orientations.

Accompagnement psychologique

L'accueil des enfants et des familles est réalisé dans le cadre d'un entretien individuel ou en binôme

avec des rééducateurs. Un bilan est effectué sur demande de l'équipe pluridisciplinaire.

Les suivis peuvent être proposés en séance individuelle ou collective et peuvent concerner l'enfant, le lien parent-enfant, un des parents, le couple et la fratrie.

Les modalités peuvent être des séances ponctuelles, régulières, de la guidance ou des psychothérapies.

Accompagnement social

Les assistants du service social accompagnent et soutiennent les familles dans leurs démarches administratives afin de faciliter le parcours social et administratif de leur enfant. Ils informent les familles de leurs droits, assurent également un suivi des démarches, animent des ateliers thématiques avec les familles.

Ils interviennent à domicile et participent aux réunions partenariales (maisons départementales, écoles, associations, etc.).

2.3.4. Les activités de recherche

Le CAMSP de la Fondation participe à plusieurs projets de recherche :

- LyTONEPAL : Cohorte nationale de nouveau-nés à terme ou proche du terme présentant une encéphalopathie anoxo-ischémique : évaluation de la prévalence et description de la population d'étude. Statut : en cours

- Etude de suivi des grands prématurés en collaboration avec le CHU.

- Etude Prisme TSLA P.R.I.S.ME TSLA Unité de Repérage Précoce (URP)

Afin de répondre aux enjeux du repérage précoce des troubles du langage et des apprentissages, les professionnels du CAMSP du Pôle Séquentiel et Ambulatoire ont déposé un projet visant à la mise en place d'une action conjointe des professionnels de santé et de l'Education Nationale au sein de classes d'un territoire donné afin de réduire les inégalités sociales en santé et favoriser une égalité des chances entre les élèves.
Soumis à l'ARS de La Réunion en 2022, le projet de d'Unité de Repérage Précoce des Troubles du Langage et des Apprentissages (URP TLA) est mis en œuvre sur l'année scolaire 2023/2024. Ce projet, en partenariat avec l'Education Nationale et le CHU de La Réunion, fera l'objet d'une étude comparative auprès de 360 enfants, intitulée PRISME-TSLA.

2.4. Ouverture du CAMSP sur son environnement et démarche partenariale

Le CAMSP s'inscrit dans une dynamique d'ouverture à et sur son environnement et a développé de solides partenariats depuis plusieurs années. En tant qu'acteur au cœur de l'action précoce il intervient au carrefour entre les différents partenaires et intervenants autour de l'enfant et de sa famille (PMI, libéraux médicaux et paramédicaux, structure hospitalière, établissements scolaires, etc.).

Sur le volet sanitaire, un partenariat est effectif avec le CHU (néonatalogie, pédiatrie, neurochirurgie, chirurgie infantile, service de rééducation infantile, pédopsychiatrie…). Des liens privilégiés sont noués par convention avec :

- La chirurgie et rééducation infantile (consultations communes pluriannuelles).
- La mise à disposition par le CHU d'une généticienne et d'un neuropédiatre sur le CAMSP.

Un partenariat est également effectif avec l'hôpital d'enfants de Saint-Denis et le service de rééducation infantile, les secteurs de pédopsychiatrie, les professionnels libéraux, les appareilleurs et podo-orthésistes (qui interviennent sur le CAMSP) et les revendeurs de matériel médical et orthopédique.

Sur le volet social, le CAMSP a noué des liens avec la PMI et les services sociaux des maisons départementales, régulièrement sollicités pour faire le relais sur le domicile, la MDPH et le milieu scolaire (écoles, instituteurs, RASED, enseignants référents et associations de parents).

Sur le volet médico-social, des liens sont effectifs avec les établissements de relais (SESSAD, IMP, IEM, CEAP) et un travail de partenariat effectif est à l'œuvre pour assurer la fluidité des parcours.

En ce qui concerne l'offre libérale, le CAMSP poursuit son partenariat avec un très grand nombre d'orthophonistes (111 sur 2023).

Pour finir, à travers le déploiement de la PCO 0-6 ans, le CAMSP est identifié comme la structure porteuse de ce dispositif régional. Une convention constitutive regroupant l'ensemble des CAMSP et CMPP de l'ile permet de structurer les modalités de partenariat.

III. Les professionnels et compétences mobilisées

3.1. La composition de l'équipe du CAMSP

Fonction	Effectif en ETP
Directeur (hors médecin directeur technique)	0,6
Médecin Pédiatre directeur technique	0,85
Cadre de santé ou chef de service	1,00
Pédiatre	0,80
Neurologue ou neuropédiatre	0,30
Psychologue – Neuropsychologue	3,80
Psychomotricien	5,50
Kinésithérapeute	2,70
Orthophoniste	0,50
Orthoptiste	0,30
Ergothérapeute	2,20
Educateur de jeunes enfants	2
Puéricultrice	0,80
Assistant social	2,1
Secrétaire	4
Comptable	0,50
Autre personnel administratif	0,40
Personnel d'entretien	1
Total	29,35

2.5. L'organisation des temps institutionnels

Les professionnels du CAMSP se réunissent régulièrement afin d'échanger sur des situations ainsi que sur le fonctionnement du service. Plusieurs modalités de réunions sont organisées dans l'année :

- Les réunions de fonctionnement
 - Une fois par trimestre
 - Equipe entière (toutes les antennes)

- Les réunions de secteur :
 - Hebdomadaire
 - Ensemble des professionnels de chaque antenne
 - Points sur la situation des enfants et familles suivis sur l'antenne

- Les séminaires :
 - Bi-annuel sur 1 à 3 jours
 - Ensemble des professionnels de chaque antenne
 - Thématiques selon actualité et projets

- Les réunions de direction :
 - Régulière (1/15jours)
 - En présence des membres de la direction, la directrice technique et la cadre de proximité du CAMSP.

2.6. Ecrits professionnels et partage d'information

Tous les professionnels du CAMSP sont tenus au respect du secret professionnel et à la protection des données et informations des usagers.

- Secret Professionnel et informations médicales

Les données médicales sont protégées par le secret médical. Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des professionnels.

L'échange ou le partage d'informations doivent être circonscrits, par les professionnels concernés, au « périmètre de leurs missions » en lien avec la qualité du suivi et de la continuité du projet de la personne accompagnée.

- Partage et échange d'informations à caractère médical

Conformément à la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, les professionnels peuvent échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social » (art. L. 1110-4, II).

Le secret partagé s'ouvre ainsi aux professionnels du secteur social et médico-social, ainsi qu'à la prévention, dans la double limite d'une prise en charge commune et de la stricte nécessité des échanges dans l'intérêt de la personne.

2.7. Formation et développement de la qualification professionnelle

La formation permet aux professionnels de structurer, consolider, et actualiser leurs savoirs théoriques et pratiques, et ainsi de les sécuriser dans les réponses qu'ils apportent aux besoins et aux attentes des enfants et de leurs familles.

La formation constitue également un temps d'échange et de partage entre les différents professionnels qui concourent à entretenir une dynamique collective et à promouvoir la créativité.

FOCUS : LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Le plan de développement des compétences remplace le plan de formation depuis le 1er janvier 2019.
Les deux catégories existantes du plan disparaissent, au profit d'une nouvelle distinction : **actions obligatoires ou nécessaires et autres actions.**

Il est désormais possible de réaliser des formations en situation de travail (FEST), en plus des formations en présentiel ou en tout ou partie à distance.

En parallèle, la notion d'action de formation est simplifiée, avec une nouvelle définition : « Parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel ». Pour plus d'information : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267

IV. Le droit des usagers

4.1. Les outils de la loi 2002-2

Les liens qui unissent la famille et le service se redéfinissent aujourd'hui à l'éclairage des textes de la loi 2002.2. La famille doit être informée sur ses droits, consultée et associée dès l'annonce du handicap, par la contractualisation et la co-construction du projet personnalisé d'intervention de l'enfant. Pour assurer cette démarche, le CAMSP dispose de plusieurs outils à destination des familles

- La plaquette d'information



La plaquette d'information permet aux familles de connaitre le service et présente les missions du CAMSP. Elle informe les familles des modalités du dispositif et des conditions d'accès.

- Le livret d'accueil



Il présente le service et informe les familles sur les conditions d'admission, de séjour, de prise en charge et de sortie. Il comporte des informations sur la nature des missions, le projet d'établissement et le profil des personnes accompagnées.

Il donne des éléments tels que : la situation géographique, les noms du directeur et du président du conseil d'administration, les garanties souscrites en matière d'assurance et les modalités pratiques de leur saisine, la mention des documents annexés contenant les droits et obligations de la personne accueillie.

- Le règlement de fonctionnement

Il définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Établi pour une durée maximum de 5 ans, affiché dans les locaux de l'établissement, il est remis à chaque famille et intervenant au sein d'un document unique, comprenant le Livret d'Accueil et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Il indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés dans le code de l'action sociale et des familles, et dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Il précise les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement, l'organisation et l'affectation des locaux, ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation. Il prévoit les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles, et il indique les mesures relatives à la sûreté des personnes et des biens.

Il énumère les règles essentielles de la vie collective et les obligations qui en découlent : respect des décisions de prise en charge, des rythmes de vie collectifs y compris des temps de sortie autorisée, des autres usagers, des membres du personnel, des biens, des équipements et des prescriptions d'hygiène de vie.

- Le Document Individuel d'Accompagnement (DIA)

Il est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Il définit les objectifs et la nature de la prise en charge, dans le respect des principes déontologiques et éthiques des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles et du projet d'établissement. Il mentionne les prestations d'action sociale ou médico-sociale, éducatives, de soins et thérapeutiques, de soutien, ou d'accompagnement les plus adaptées qui seront mises en œuvre dès l'admission.

4.2. Les formes de participation et d'expression des usagers accompagnés

- L'enquête de satisfaction

Il s'agit pour le service de consulter les familles et les enfants bénéficiant d'un accompagnement (prise en charge) du CAMSP pour connaitre leur avis sur les prestations du service et leur parcours (condition d'orientation, situation de l'enfant après le diagnostic, de l'attente de place en établissement, etc.) et améliorer la connaissance de son public dans une logique de démarche qualité et d'amélioration continue.

4.3 Le dossier unique de l'usager médico-social

- Gestion et accès au dossier de l'usager

Le dossier de l'usager est constitué pour son accompagnement au CAMSP dès l'inscription de l'enfant dans l'établissement.

Ce dossier est unique et fait l'objet d'un traitement informatisé. Il a pour fonction de garder la trace des actions menées, de permettre la continuité de suivi en cohérence avec ce qui a été mené auparavant, et de comprendre le parcours de l'enfant accompagné au sein du Service. Le dossier se compose de plusieurs parties avec notamment un volet administratif et un volet médical à l'accès sécurisé et réglementé.

Ce DUMS est un dossier informatisé répondant à de multiples fonctionnalités :

- ✓ Projet individuel d'accompagnement
- ✓ Dossier médical de l'usager
- ✓ Dossier de soins partagés
- ✓ Transmission
- ✓ Calendriers (professionnels, usagers, ressources)
- ✓ Dossier administratif de l'usager
- ✓ Suivi et rapport activité,
- ✓ Annuaire
- ✓ Gestion des listes d'attentes.

Ce projet, initié et porté par l'ARS prend en compte :

- Les exigences fixées par la loi du 2 janvier 2002 « *l'obligation de constituer un dossier unique pour chaque usager (…). L'accompagnement individualisé des personnes nécessite de recueillir et d'organiser les informations qui les concernent et donc de constituer un dossier pour chacune d'elles (art. L. 311-3). Dans ce dossier, dont le contenu doit rester neutre, clair*

et lisible, doivent être centralisés toutes les données et écrits professionnels relatifs à l'usager et utiles à la compréhension de son parcours. »

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs puisque c'est un **projet régional** qui rassemble la plupart des associations médico-sociales de l'île.

- L'évolution **des pratiques professionnelles** actuelles pour les transposer dans un **outil informatique et collaboratif.**

- La nomenclature commune des besoins et des prestations : SERAFIN PH – Service et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées

Sauf opposition du bénéficiaire concerné, ou de son représentant légal, les données concernant les personnes accompagnées font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement Général à la Protection des Données entré en vigueur au niveau européen le 25 juin 2018 (RGPD).

L'hébergement de ces données informatisées par les établissements et les services de la Fondation Père FAVRON est soumis à un agrément délivré par l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé (ASIP Santé).

- Le logiciel OGiRYS

Les établissements et services de la Fondation Père FAVRON utilisent la solution logicielle OGiRYS de la société SOCIANOVA. Le logiciel OGiRYS s'inscrit dans un projet régional d'informatisation du Dossier de l'Usager Médico-Social (DUMS) soutenu par l'ARS Océan Indien dans un objectif de gestion partagée des dossiers des usagers, à la fois sur le volet administratif, santé et le suivi des activités.

- Le Délégué à la Protection des Données (DPO)

Conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD), le bénéficiaire a un droit d'accès à son dossier. L'accès et la consultation du dossier des personnes accompagnées doit faire l'objet d'une demande par écrit avec justificatif d'identité du demandeur au Directeur d'établissement ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) par voie électronique (dpo@favron.org) ou par voie postale (à l'adresse suivante : Fondation Père Favron 80 Boulevard Hubert Delisle - 97410 SAINT PIERRE).

V. Moyens généraux et architecturaux du CAMSP

- Description des locaux

Le CAMSP est constitué d'un site principal à Saint Louis et de deux antennes sur Le Tampon et Saint Joseph. Chaque antenne est organisée pour proposer des conditions matérielles d'accueil conformes à la réglementation en matière de sécurité des personnes mais aussi de confort pour les usagers.

Chacun des lieux d'accueil du CAMSP dispose des espaces suivants :

- Un espace d'accueil et d'attente,
- Des bureaux dédiés aux professionnels,
- Une pièce pour le personnel,
- De blocs sanitaires.

- Les équipements à disposition

Le poste de travail

Tous les membres du personnel bénéficient d'un bureau équipé d'un téléphone fixe, d'un ordinateur, fixe ou portable fonctionnant en réseau et ayant un accès à internet.

Le matériel en lien avec l'accompagnement

Il est constitué de matériels éducatif, rééducatif et médical, visant à l'évaluation et à la prise en charge des bénéficiaires. Ce matériel à support varié (papier, logiciel informatique…) est régulièrement mis à jour.

- Les moyens de transport

Le transport des bénéficiaires

Le CAMSP n'assure pas le transport des usagers, qui peuvent cependant bénéficier de transports par ambulance ou taxi, après demande préalable auprès du service médical de la caisse de sécurité sociale.

Les véhicules de service :

Plusieurs véhicules sont à la disposition du personnel du CAMSP pour assurer les déplacements pour les accompagnements et la participation aux diverses réunions externes (pédagogiques, interservices, formations…). Leur entretien est assuré par le service transport.

VI. Démarche qualité et prévention des risques

6.1. La démarche d'évaluation

- Le rapport d'activité annuel

Le CAMSP est tenu à la réalisation d'un Rapport d'Activité Normalisé transmis à l'Agence Régionale de Santé Réunion ainsi qu'à la CNSA tous les ans au 30 avril pour les résultats de l'année N-1.

Ce Rapport d'Activité Normalisé comprend 3 volets :

- Catégorie A. Identification du CAMSP

→ Identification du CAMSP
→ Description du CAMSP et des antennes

- Catégorie B. Enfants accompagnés

→ Enfants de la file active
→ Enfants présents au 31 décembre de l'année
→ Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année
→ Enfants entrés au cours de l'année
→ Enfants sortis dans l'année

- Catégorie C. Actes et interventions des professionnels

Le rapport d'activité type des centres d'action médico-sociale précoce fait l'objet d'un arrêté promulgué le 25 septembre 2024 fixant le modèle de rapport d'activité type des centres d'action médico-sociale précoce

- L'évaluation du CAMSP selon le dispositif construit par la HAS

L'évaluation du CAMSP s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue du plan qualité du Pôle Séquentiel et Ambulatoire, avec l'utilisation de l'outil dédié AGEVAL. La démarche qualité est mise en œuvre au sein du **Pôle Séquentiel et Ambulatoire pour l'ensemble des établissements. Elle est animée par l'assistante qualité et projet du Pôle.**

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. En 2022 un nouveau décret vient réactualiser les modalités de l'évaluation ESSMS et renforce les critères d'évaluation. Le CAMSP s'inscrit dans cette logique d'évaluation dont la finalité consiste à mesurer, à intervalles réguliers grâce à un référentiel, le niveau d'atteinte des objectifs que l'établissement s'est fixé dans le cadre de son plan d'action qualité pluriannuel.

Le Collège et la commission sociale et médico-sociale (CSMS) de la HAS ont défini trois enjeux de la démarche d'évaluation. Celle-ci vise à :



Autour de 157 critères structurés en 3 chapitres, le référentiel d'évaluation de la qualité porte quatre valeurs fondamentales :



La date de la prochaine évaluation du CAMSP sera fixée par les autorités compétentes.

6.2. Gestion des évènements indésirables

La Fondation Père Favron motive les équipes dans cette démarche de déclaration et l'a formalisé par la charte de déclaration des évènements indésirables, précisant qu'aucune déclaration ne sera utilisée à des fins de délation.
Le Pôle Séquentiel et Ambulatoire a déployé le logiciel AGEVAL au sein de ses établissements. Logiciel collaboratif, il s'agit d'un outil ergonomique et intuitif qui vise à l'amélioration continue de la démarche qualité. A travers le module évènement indésirable, les professionnels du Pôle ont la possibilité de déclarer les événements indésirables auxquels ils pourraient être confrontés dans leur pratique professionnelle. Ce circuit de déclaration centralise le recueil et optimise le traitement de ces évènements indésirables.
L'objectif est de pouvoir faire un retour à chaque professionnel déclarant et de les informer de l'état de traitement de leur déclaration mais aussi d'améliorer les pratiques et garantir la qualité et la sécurité au sein des services.
Les évènements indésirables peuvent faire l'objet d'une analyse en Comité Qualité (COQUA) afin d'identifier les causes organisationnelles et de définir les actions correctives et préventives adaptées.

6.3. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, l'ensemble des établissements et services du Pôle Séquentiel et Ambulatoire dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document répertorie les risques professionnels dont les risques psychosociaux auxquels sont exposés les professionnels afin d'organiser la prévention au sein de l'établissement. Il fait l'objet de mise à jour régulière dans le but d'améliorer leurs conditions de travail. La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 est venue renforcer cette obligation avec notamment la formalisation d'un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT). Ce programme se concentre sur les actions de prévention à mettre en place face aux risques identifiés dans le DUERP.

6.4. Le plan bleu

Le CAMSP dispose d'un plan bleu visant à assurer la continuité des activités et la sécurité des enfants, des familles et des professionnels en cas de situation sanitaire exceptionnelle, de crise majeure ou d'événement susceptible de perturber le fonctionnement de l'établissement. Ce dispositif d'organisation et de gestion de crise définit les modalités d'alerte, de coordination, de mobilisation des ressources humaines et matérielles, ainsi que les procédures de communication interne et externe. Il prévoit notamment les mesures à mettre en œuvre en cas d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'événement climatique majeur, de défaillance technique ou de toute autre situation nécessitant une adaptation rapide de l'organisation.

Placé sous la responsabilité de la Direction, le Plan Bleu est régulièrement actualisé, testé et porté à la connaissance des professionnels afin de garantir une réponse coordonnée, proportionnée et efficace, dans le respect de la sécurité des personnes accompagnées et de la continuité des accompagnements proposés par le CAMSP.

6.5. Les dispositions et contrats de suivi en matière de prévention des risques

Les locaux et les équipements du CAMSP sont entretenus par le service technique du Pôle et les services centraux de la Fondation Père FAVRON. Depuis 2020, le logiciel VERIFGOOD permet de signaler en ligne auprès du service technique les interventions à réaliser au sein de l'établissement. Les maintenances et entretiens sont assurés à l'interne ou par l'intermédiaire de prestataires spécialisés (sécurité incendie, vérification des installations électriques, etc.).

Les professionnels du service bénéficient de formations de secourisme et de sécurité incendie dans le cadre du plan de développement des compétences du Pôle.

Les contrôles périodiques mis en œuvre

- Contrôle APAVE annuel concernant les installations électriques.
- Autoévaluation des risques professionnels effectuée chaque année par l'animateur la prévention. Cette évaluation est réalisée sur le terrain en partenariat avec le personnel d'entretien et les chefs de service, le CSSCT. Ces évaluations viennent abonder les DUERP
- Exercice d'évacuation des bâtiments réalisé chaque année.
- Contrôle des extincteurs et compléments d'équipements chaque année (à partir d'un contrat de maintenance établi).
- Les véhicules sont contrôlés selon la réglementation en vigueur concernant les véhicules de transport en commun, et les véhicules légers. Ils subissent par ailleurs les contrôles prévus par le constructeur et font l'objet d'un suivi du service transport.

6.6. Le repérage et la gestion de la maltraitance

Le CAMSP affirme son engagement sans réserve dans la prévention, le repérage et le traitement de toute situation de maltraitance susceptible de concerner les enfants accompagnés, leurs familles ou les professionnels. La Direction veille à garantir un environnement sécurisé et protecteur, fondé sur le respect de l'intégrité physique, psychique et morale de chaque personne. Toute situation avérée, présumée ou suspectée de maltraitance fait l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un traitement conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. La Direction s'engage à signaler et à dénoncer sans délai aux autorités compétentes tout fait relevant d'une situation de danger ou de risque de danger pour un enfant. Elle met en œuvre un plan de lutte contre la maltraitance comprenant des actions de sensibilisation, de formation des professionnels, de diffusion des

procédures internes, d'évaluation des pratiques et de recueil des alertes, afin de garantir une réponse adaptée et coordonnée à chaque situation.

6.7. Promotion de la bientraitance

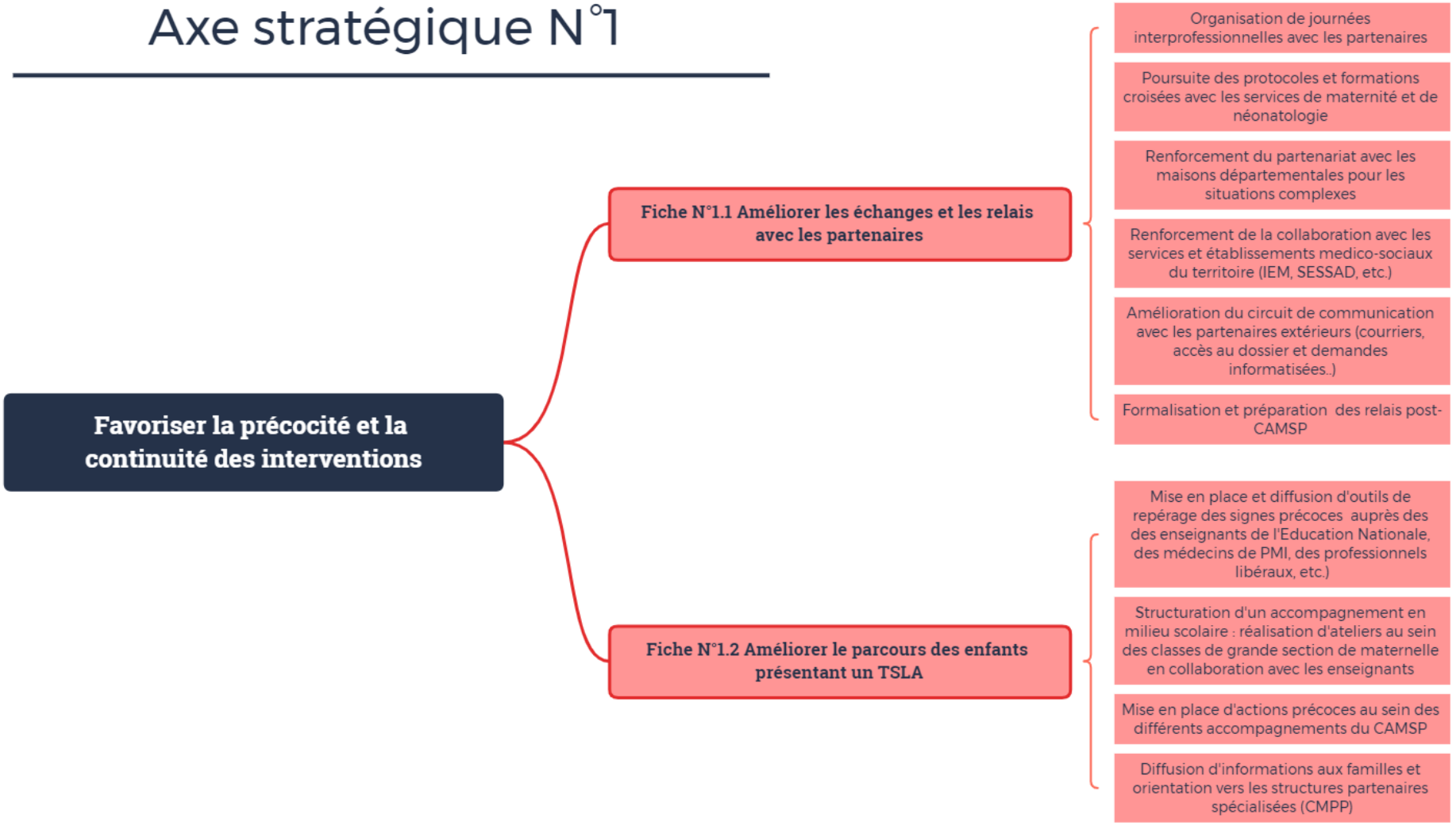
Conformément à la stratégie bientraitance de la Fondation Père Favron, le CAMSP inscrit la promotion de la bientraitance au cœur de son projet et de ses pratiques professionnelles. Celle-ci repose sur le respect de la dignité, de la singularité, des droits et de la parole de l'enfant et de sa famille. Elle se traduit par une démarche d'accompagnement bienveillante, participative et individualisée, favorisant l'écoute, la confiance, le pouvoir d'agir des familles et la prise en compte de leurs besoins.

La bientraitance constitue une responsabilité collective portée par l'ensemble des professionnels, soutenue par des espaces de réflexion éthique, d'analyse des pratiques et de travail pluridisciplinaire. Elle contribue à développer une culture institutionnelle fondée sur le respect, la qualité de l'accompagnement et l'amélioration continue des pratiques au bénéfice des enfants et de leurs proches.

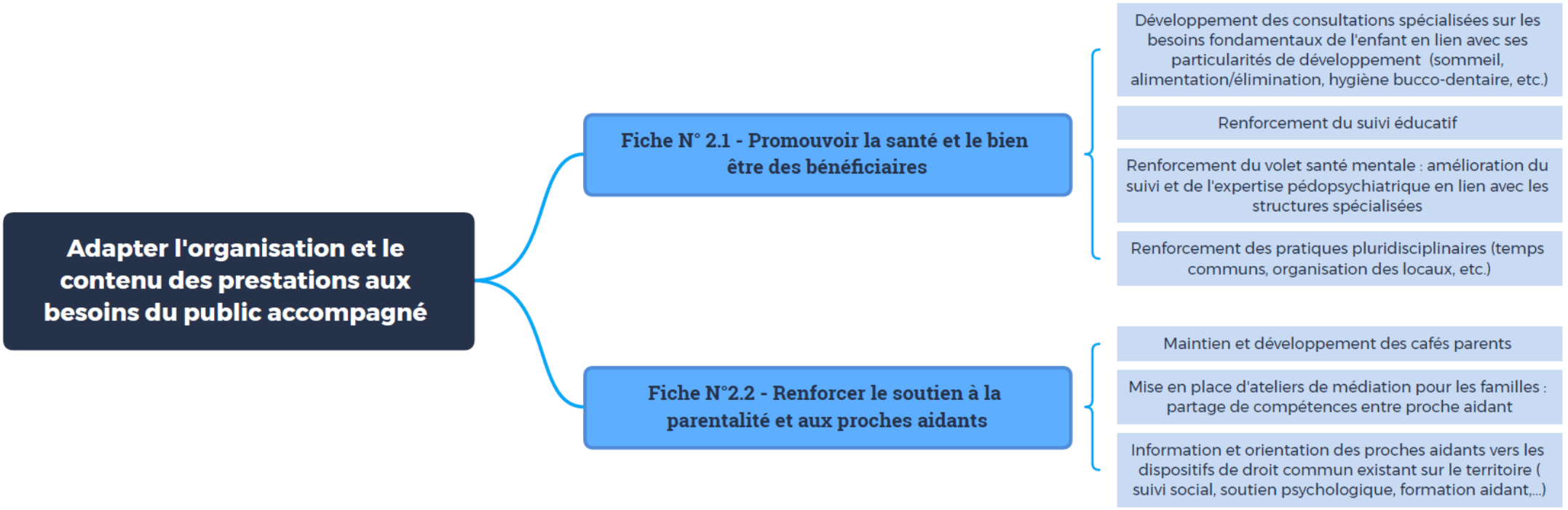
Partie 2
Le projet stratégique



Axe stratégique N°1



Axe stratégique N°2



Axe stratégique N°3

Assurer le respect du droit des usagers

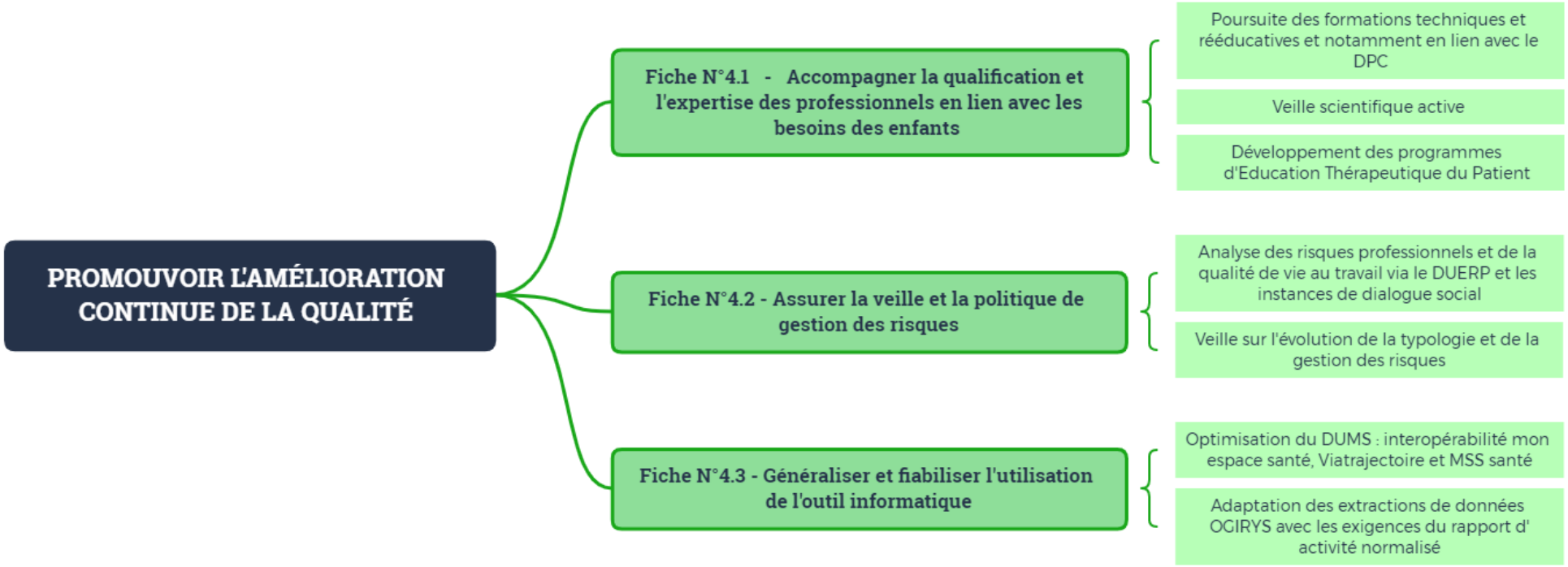
Fiche N°3.1 - Veiller à l'accessibilité des informations à destination des bénéficiaires

- Rédaction de synthèses FALC des outils de la loi 2002-2 et notamment du projet d'établissement
- Valorisation des outils sur le site internet de la Fondation
- Diffusion de plaquette d'informations et de de prévention sur différentes thématiques à destination des familles

Fiche N° 3.2 - Soutenir l'expression et la participation des usagers

- Réalisation d'une enquête de satisfaction par service 1 fois par an
- Mise en place du registre de réclamation dans l'ensemble des sites du CAMSP
- Développement d'une communication innovante avec les familles via l'utilisation d'outils de communication numériques

Axe stratégique N°4



CAMSP Axe stratégique N°1 Favoriser la précocité et la continuité des interventions	
Fiche action N°1.1	**Améliorer les échanges et les relais avec les partenaires**
Constat	Le CAMSP s'inscrit une dynamique d'ouverture sur son environnement et a développé de solides partenariats depuis plusieurs années. Il joue un rôle ressources et mène des actions auprès de partenaires du territoire qui contribuent à la création d'un véritable réseau de proximité. La vivacité de ce lien et son animation incombent pour une grande part aux professionnels "référents" qui assurent une fonction de coordinateur de parcours. Si le CAMSP est bien connu des différents partenaires, il convient pour autant de reprendre et formaliser cette coopération. On constate en effet que dans les institutions, les nouveaux professionnels ne sont pas toujours informés de l'historique des liens partenariaux, les missions et certaines modalités précises du fonctionnement CAMSP. De plus, bien que le CAMSP figure parmi les premiers dispositifs d'accompagnement du parcours de soins des enfants, les informations des autres partenaires (CHU, PMI, services sociaux) ne sont pas systématiquement accessibles à la structure. Une meilleure communication inter-établissement contribuerait à un parcours de soin plus harmonieux des bénéficiaires. Les professionnels du CAMSP témoignent d'un affaiblissement du lien et de la coopération avec le secteur de la pédopsychiatrie. Un rapprochement avec le secteur de la pédopsychiatrie et la mise en place d'échanges plus réguliers pourraient contribuer à une meilleure lisibilité des possibilités de relais au profit d'une continuité de parcours pour les enfants et les familles (EX : réunions annuelles entre psychologues). Enfin, le CAMSP constate qu'un certain nombre de bénéficiaires qui poursuivent leur parcours au sein d'établissements et services médico-sociaux sont admis sans que la structure soit mobilisée pour présenter la situation et fournir des informations à la nouvelle équipe. Cette situation est valable pour les établissements et services internes à la Fondation Père FAVRON. Le questionnement systématique du passage en CAMSP du bénéficiaire et la mobilisation de ces professionnels dans le cadre de la commission d'admission ou la préparation de l'accueil par l'établissement pourraient être favorisés par le fonctionnement de l'IMS. A noter qu'une dynamique de relais a

	été mise en place depuis 2016/2017 avec certains établissements (CMPP et SESSAD IEM). Une dynamique régionale de réorganisation de la filière TND est engagée sur le département auprès de l'ensemble des structures composantes de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (CAMSP, CMPP, CMPEA, CHU, CRA). Le CAMSP s'impliquera activement dans ses réflexions afin d'optimiser les parcours et réduire les errances diagnostiques.
Sous la responsabilité de	Cadre de proximité
Groupe projet	

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Organisation de journées interprofessionnelles avec les partenaires - Poursuite des protocoles et formations croisées avec les services de maternité et de néonatologie - Renforcement du partenariat avec les maisons départementales pour les situations complexes - Renforcement de la collaboration avec les différents établissements (IEM, SESSAD, etc.) - Amélioration du circuit de communication avec les partenaires extérieurs (courriers, messagerie sécurisée de santé, accès au dossier et demandes informatisées…) - Formalisation et préparation des relais post CAMSP	CDP Equipe pluridisciplinaire CDP	

Moyens à mettre en œuvre	
Résultat(s) attendu (s)	
Indicateurs	▪ Liste des partenaires / professionnels extérieurs établis ▪ Nombre de rencontres avec les partenaires externes réalisées sur l'année

CAMSP Axe stratégique N°1 Favoriser la précocité et la continuité des interventions	
Fiche action N°1.2	**Améliorer le parcours des enfants présentant un TSLA**
Constat	Les **troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)** appelés communément « **troubles dys** » sont la conséquence d'anomalies dans le développement cognitif de l'enfant. Fréquents et durables, ils ont des répercussions sur la vie quotidienne des enfants, sur leurs apprentissages scolaires mais aussi plus tard sur la vie sociale et professionnelle. Diverses études montrent les effets positifs, sur la réussite scolaire, d'un repérage précoce des difficultés cognitives de la mise en place de stratégie de compensation, ou d'une pédagogie plus adaptée. En effet, il existe des enjeux importants pour l'avenir de ces jeunes, que cela soit au niveau de leur apprentissage, de leur confiance en soi, de leur insertion sociale et professionnelle future, cela en lien avec leur vécu des premières expériences de scolarisation. Le CAMSP accompagne des enfants âgés de 0 à 6 ans dont 51% des enfants suivis sont âgés de moins de 4 ans. Par conséquent, peu de diagnostic sur les troubles du langage et des apprentissages sont posés. Afin de répondre aux enjeux du repérage précoce des troubles du langage et des apprentissages, les professionnels du CAMSP du Pôle Séquentiel et Ambulatoire ont déposé un projet visant à la mise en place d'une action conjointe des professionnels de santé et de l'Education Nationale au sein de classes d'un territoire donné afin de réduire les inégalités sociales en santé et favoriser une égalité des chances entre les élèves. Soumis à l'ARS de La Réunion en 2022, le projet de d'Unité de Repérage Précoce des Troubles du Langage et des Apprentissages (URP TLA) est mis en œuvre sur l'année scolaire 2023/2024. Ce projet, en partenariat avec l'Education Nationale et le CHU de La Réunion, fera l'objet d'une étude comparative auprès de 360 enfants, intitulée PRISME-TSLA. L'Unité Repérage Précoce, composée d'une orthophoniste, d'une neuropsychologue, d'un ergothérapeute et d'un médecin pédiatre exerçant en CAMSP, intervient au sein 4 écoles du bassin sud de la réunion auprès 11 classes de grande section de maternelle. Ce projet a pour objectifs de : - Favoriser le repérage précoce des difficultés cognitives chez les jeunes enfants par la formation des enseignants sur les aspects théoriques du développement psychomoteur et cognitif, et sur les théories de l'apprentissage, et en pratique sur l'utilisation de grilles de repérage.

	- Agir sur la trajectoire développementale des enfants repérés par l'accompagnement et la supervision des enseignants dans la mise en place d'aménagements collectifs et individuels, à la fois environnementaux, pédagogiques et techniques. - Faciliter l'accès à un parcours de soins adaptés aux besoins de l'enfant - Evaluer l'impact de la mise en place des actions de prévention secondaire et tertiaire par la réalisation d'une étude comparative – Etude PRISME élaborée en partenariat avec le Centre d'Investigation Clinique (CIC) du CHU de la Réunion. Par ailleurs, **le dépistage précoce** de ces troubles peut être amélioré en prenant en compte les facteurs de risques présentés par un certain public accueilli au CAMSP. Une vigilance est à opérer sur les **enfants nés prématuré**, les enfants présentant **un profil développementaux atypique**, et ceux présentant un **trouble de l'attention et relationnel**. Le repérage précoce parmi ces populations permettra de pouvoir commencer à proposer des accompagnements spécifiques, repérer, aider et mettre en place des actions au sein de l'école et anticiper des orientations adaptées.
Sous la responsabilité de	Cadre de proximité
Groupe projet	

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Créer un groupe de travail avec le CMPP sur le repérage et l'accompagnement précoce des TSLA - Mise en place d'outils de repérage pour des signes précoces de TSLA - Réalisation d'affiche de prévention avec les signes d'alerte - Elaboration d'une fiche de repérage de signe précoce à l'école maternelle - Renforcer la collaboration avec les médecins de PMI autour du repérage des TSLA - Actions de sensibilisation au sein des écoles : proposition d'outil d'évaluation, mise en place de la pédagogie différenciée, etc.	Equipe pluridisciplinaire + CDP Equipe projet URP PRISME	

- Uniformiser les formations des professionnels sur les signes d'alerte et les outils d'évaluation - Mise en lien avec les partenaires CMPP, EN, libéraux, PMI		

Moyens à mettre en œuvre	
Résultat(s) attendu (s)	Amélioration du dépistage Amélioration de l'accompagnement Limitation du sur handicap Limitation risque rupture Favoriser l'inclusion scolaire
Indicateurs	▪ Nb enfants présentant des signes d'alerte TSLA ▪ Nb d'interventions au sein des écoles/an ▪ Nb d'orientations effectives vers le CMPP ▪ Diffusion effective des affiches de sensibilisation ▪ Nb de professionnels formés aux signes d'alerte de TSLA

CAMSP Axe stratégique N°2 Adapter l'organisation et le contenu des prestations aux besoins du public accompagné	
Fiche action N°2.1	**Promouvoir la santé et le bien être des bénéficiaires**
Constat	Prise en compte aux besoins fondamentaux de l'enfant Les professionnels du CAMSP souhaitent cibler de manière plus précise les objectifs de l'accompagnement pour chaque enfant. Également, le service a mis en place des consultations spécialisées sur le sommeil afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en lien avec ses particularités de développement. Aujourd'hui, ces consultations ne sont pas systématiques et sont professionnel dépendant. L'équipe du CAMSP souhaite harmoniser cette pratique pour pouvoir apporter la même réponse à tous les enfants qui en requiert le besoin. De même, le souhait est de diversifier ces consultations et de les étendre aux autres besoins fondamentaux notamment l'alimentation. Suivi éducatif La file active importante du CAMSP (985 enfants) et le taux de personnel éducatif faible (0,95 ETP) ne permet pas à ce jour de répondre à l'ensemble des besoins éducatifs des enfants accueillis au CAMSP ainsi qu'aux besoins des familles notamment s'agissant des temps de guidances parentales. Les actions éducatives sont réalisées au CAMSP ainsi que à l'extérieur notamment à domicile et au sein des établissements scolaires et de la petite enfance (école, crèche). Le renforcement de l'encadrement éducatif permettrait une action plus ciblée pour un plus grand nombre d'enfants et notamment en matière d'accès aux loisirs et de participation sociale auprès des enfants pour répondre aux besoins et difficultés de nombreuses familles du CAMSP (niveau socio-économique, déplacements et transports, etc.). Volet santé mentale L'accompagnement psychologique est assuré par 4 psychologues de l'équipe pluridisciplinaire. Si ces professionnels peuvent se montrer réactifs pour un premier rendez-vous, il est en revanche plus compliqué d'accéder à un suivi régulier pour l'ensemble des enfants et familles accompagnés par le CAMSP. De plus, un grand nombre de sollicitations pour des avis en pédopsychiatrie restent sans réponses. Un rapprochement avec le secteur de la pédopsychiatrie et la mise en place d'échanges plus réguliers pourraient contribuer à une meilleure lisibilité des possibilités de relais au profit d'une continuité de parcours pour les enfants et les familles. L'intervention d'un pédopsychiatre au CAMSP par voie de conventionnement permettrait de répondre aux besoins des enfants suivis.

	Renforcement des pratiques pluridisciplinaires Le CAMSP dispose d'une équipe pluridisciplinaire étoffée qui permet d'offrir une prise en charge pluridisciplinaire aux enfants. Des actions en pluridisciplinarité sont déjà mise en œuvre dans le service notamment lors des groupes thématiques réalisés avec les enfants (groupe préma, groupe éveil psychomoteur, etc.). Les professionnels souhaitent renforcer l'aspect pluridisciplinaire de l'accompagnement notamment en augmentant les temps de bilan en commun et créant des espaces d'échange avec l'ensemble de l'équipe du CAMSP. De plus, afin de favoriser le travail en interdisciplinarité une attention particulière doit être portée l'organisation des ressources humaines. En effet, la multiplication des personnes sur un même poste participe à fragiliser les liens interprofessionnels.
Sous la responsabilité	
Groupe projet	Cadre(s) de proximité – Educateurs interservices

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Développement des consultations spécialisées sur les besoins fondamentaux de l'enfant en lien avec ses particularités de développement (sommeil, alimentation, etc.) avec recours à des professionnels spécialisés (notamment diététicienne) - Renforcement du suivi éducatif - Renforcement du volet santé mentale (suivi et expertise pédopsychiatrique) - Renforcement des pratiques pluridisciplinaires (temps communs, organisation des locaux, etc.)	Equipe pluridisciplinaire	

Moyens à mettre en œuvre	
Résultat(s) attendu (s)	
Indicateurs	▪ Nb de consultations spécialisées réalisées par an ▪ Nb d'enfants bénéficiant d'un suivi pédopsychiatrique ▪ Nb d'actions éducative par enfant par an ▪ Nb de réunions pluridisciplinaire par an ▪ Nb de rencontre famille en équipe pluridisciplinaire

CAMSP Axe stratégique N°2 Adapter l'organisation et le contenu des prestations aux besoins du public accompagné	
Fiche action N°2.2	**Renforcer le soutien à la parentalité et aux proches aidants**
Constat	La stratégie nationale pour soutenir et accompagner les aidants des personnes en situation de handicap rappelle l'importance du rôle et de la place des aidants familiaux dans l'accompagnement de la personne, souvent experts de la situation de leur proche et de la compréhension de ses besoins. Les professionnels constatent aujourd'hui un manque de lien avec les familles. Un travail de coopération étroit entre les familles et les professionnels de CAMSP est à renforcer dans l'accompagnement réalisé à travers des mesures de soutien et d'appui dont les familles pourraient avoir besoin. La vulnérabilité socio-économique de certaines familles demande un investissement important de l'équipe pluridisciplinaire à toutes les étapes du parcours de l'enfant (admission, accompagnement, suivi de fin de prise en charge). Une communication plus importante est à développer sur les dispositifs de droits communs existants pour les accompagner dans l'accès à leurs droits. Afin de soutenir les familles, des Cafés-Parents ont été mis en place au CAMSP. Ce sont des lieux d'expression et d'échanges entre parents encadrés par une psychologue du service au sein d'un espace bienveillant et d'écoute afin de créer une alliance entre familles et intervenants. Les professionnels souhaiteraient développer en complément des Cafés-Parents, des ateliers de médiation pour les familles. Ces espaces permettraient aux parents de partager leurs compétences dans différents domaines entre proches aidants.
Sous la responsabilité de	
Groupe projet	Cadre(s) de proximité – Educateurs interservices

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Maintien et développement des cafés parents (améliorer la communication autour de ces temps d'échange)	Equipe pluridisciplinaire	
- Mise en place d'ateliers de médiation pour les familles (partage de compétences entre proches aidants)	CDP + Equipe pluridisciplinaire	

- Information et orientation des proches aidants vers les dispositifs de droit commun existant sur le territoire - Renforcer le réseau de parents (groupe de discussion) afin de renforcer les échanges entre paires.		

Moyens à mettre en œuvre	
Résultat(s) attendu (s)	
Indicateurs	▪ Nb de cafés parents réalisées /an ▪ % des familles participant aux cafés parents ▪ % des familles suivis par des dispositifs de droit commun ▪ Nb d'ateliers de médiation réalisés / an ▪ % des familles participant aux ateliers de médiation

CAMSP **Axe stratégique N°3 Assurer le respect du droit des usagers**			
Fiche action N°3.1	**Veiller à l'accessibilité des informations à destination des bénéficiaires**		
Constat	Le CAMSP dispose des différents outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, charte et règlement de fonctionnement, brochure de présentation des différents services, etc.). Ces documents seront réactualisés afin d'intégrer la présentation des nouveaux dispositifs et de les rendre plus accessibles en accordant une importance aux éléments visuels. Le CAMSP souhaite poursuivre dans cette démarche d''accessibilité au plus grand nombre en poursuivant un travail d'écriture moins institutionnalisé et basé sur l'approche Facile à Lire et à Comprendre (FALC).		
Sous la responsabilité de			
Groupe projet	Cadre(s) de proximité – Educateurs interservices		
Actions à mettre en œuvre		Pilotes	Echéance
- Rédaction de synthèses FALC des outils de la loi 2002-2 et notamment du PES - Valorisation des outils sur le site internet de la Fondation et amélioration de la communication sur l'existence de ces outils - Diffusion de plaquette d'information et de prévention sur différentes thématiques à destination des familles		Assistant Qualité Assistant Qualité Equipe pluridisciplinaire	
Moyens à mettre en œuvre			
Résultat(s) attendu (s)			
Indicateurs	▪ Diffusion effective des outils en format FALC ▪ Diffusion effective des plaquettes d'information ▪ Publication régulière sur la page Facebook CAMSP		

CAMSP Axe stratégique N°3 Assurer le respect du droit des usagers	
Fiche action N°3.2	**Soutenir l'expression et la participation des usagers**
Constat	Chaque enfant suivi et sa famille bénéficie d'un professionnel référent au sein de l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP pour répondre à leurs questions concernant le service et l'accompagnement de leur enfant. Au-delà de cet interlocuteur privilégié, le CAMSP souhaite encourager l'expression des familles et leur participation dans l'accompagnement de leur enfant. A ce titre, une dynamique de réunions d'information et d'expression collectives à destination des familles est en cours sur le CAMSP notamment sur le volet social et psychologique.
Sous la responsabilité de	
Groupe projet	Cadre(s) de proximité – Educateurs interservices

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Réalisation d'une enquête de satisfaction une fois par an et veiller à une meilleure communication en amont de la campagne - Mise en place du registre de réclamation dans l'ensemble des sites du CAMSP - Développement d'une communication innovante avec les familles via l'utilisation d'outils de communication numériques - Poursuites des réunions d'informations et d'expressions à destination des familles	Assistant Qualité + CDP Equipe pluridisciplinaire CAMSP	

Moyens à mettre en œuvre	
Résultat(s) attendu (s)	
Indicateurs	▪ % taux de réponse à l'enquête de satisfaction ▪ Mise en place effective du registre de réclamation ▪ Mise en œuvre effective d'un outil de communication numérique

CAMSP Axe stratégique N°4 Promouvoir l'amélioration continue de la qualité			
Fiche action N°4.1	**Accompagner la qualification et l'expertise des professionnels en lien avec les besoins des enfants**		
Constat	Le PSA mène une politique de formation intensive en lien avec les orientations des politiques publiques et les besoins constatés des différents établissements et services. Le bilan social 2019 fait état de 63 actions de formations adressées à 483 stagiaires. La connaissance du développement de l'enfant et du repérage des signes de souffrance psychologique de l'enfant et son entourage sont tributaires de la spécialisation et de la formation initiale des professionnels. Du fait de l'absence de médecin psychiatre au sein de l'équipe du CAMSP et la difficulté des relais avec les structures spécialisées, un renforcement de la connaissance sur la psychologie de l'enfant et l'annonce du handicap pour l'ensemble du service pourrait s'avérer bénéfique et fédératrice pour les professionnels du CAMSP.		
Sous la responsabilité			
Groupe projet	Direction - Cadre(s) de proximité –		
Actions à mettre en œuvre		Pilotes	Echéance
- Développement des formations techniques et rééducatives - Développement des connaissances sur les signes de souffrance psychologique - Veille scientifique active		Direction + CDP	
Moyens à mettre en œuvre	Temps de formation		
Résultat(s) attendu (s)	Amélioration des connaissances des professionnels sur les troubles psychiques Meilleure gestion des situations de crises		
Indicateurs	▪ Nb de professionnels formés aux troubles psychiques		

CAMSP Axe stratégique N°4 Promouvoir l'amélioration continue de la qualité	
Fiche action N°4.2	**Assurer la veille de la politique de gestion des risques**
Constat	Le DUERP du CAMSP est suivi par le CSSCT du PSA qui procède à une évaluation annuelle du document et des situations. La mise à jour du DUERP a été réalisée en 2020. En lien avec les représentants du personnel, l'axe qualité de vie au travail doit être développé dans le plan qualité de l'IMS CI. Un nouvel outil numérique a été introduit en 2024 afin de permettre aux salariés de renseigner des évènements indésirables. Logiciel collaboratif, il s'agit d'un outil ergonomique et intuitif qui vise à l'amélioration continue de la démarche qualité. A travers le module évènement indésirable, les professionnels du Pôle ont la possibilité de déclarer les événements indésirables auxquels ils pourraient être confrontés dans leur pratique professionnelle. Ce nouveau circuit de déclaration centralise le recueil et optimise le traitement de ces évènements indésirables Les professionnels déclarants sont informés de l'état de traitement de leur déclaration. Cela permettra d'améliorer les connaissances du personnel sur les caractéristiques de l'évènement indésirable. Le service qualité du pôle organise régulièrement des actions de sensibilisation tout au long de l'année. Ces actions ont pour objectif de permettre une meilleure compréhension des déclarations d'événements indésirables et le processus de traitement interne qui en découle.
Sous la responsabilité	Direction PSA
Groupe projet	

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Analyse des risques professionnels et de la qualité de vie au travail via le DUERP et les instances de dialogue social - Poursuite de la mise en œuvre de la politique de gestion des EI - Veille sur l'évolution de la typologie et de la gestion des risques	Assistant Qualité	

Moyens	AGEVAL
Résultat(s) attendu (s)	Meilleure lisibilité dans le traitement des EI Intégration de la qualité de vie au travail dans la démarche qualité
Indicateurs	▪ NB d'évènements indésirables caractérisés ▪ Plan action qualité vie au travail

CAMSP Axe stratégique N°4 Promouvoir l'amélioration continue de la qualité	
Fiche action N°4.3	**Généraliser et fiabiliser l'utilisation de l'outil informatique par les professionnels**
Constat	Le CAMSP utilise la solution logicielle OGiRYS de la société SOCIANOVA. Le logiciel OGiRYS s'inscrit dans un projet régional d'informatisation du Dossier de l'Usager Médico-Social (DUMS) soutenu par l'ARS Réunion dans un objectif de gestion partagée des dossiers des usagers, à la fois sur le volet administratif, santé et le suivi des activités. En lien direct avec le déploiement de la RAPT et la logique de parcours, Via Trajectoire est une plateforme numérique dédiée à l'orientation des patients dans les structures de soins. Elle facilite la coordination entre professionnels de santé et le parcours de soins des enfants présentant des troubles du développement ou des handicaps. Un travail a été entrepris pour rendre interopérable le dossier usager informatisé sous OGIRYS et les nouveaux outils numériques tel que Via trajectoire, la Messagerie Sécurisée de Santé et à terme mon espace santé. Ces différents outils numériques permettent un accès rapide et partagé aux données essentielles, favorisant une prise en charge globale et personnalisée. Cette synergie améliore la communication entre les acteurs, réduit les délais d'orientation et assure une continuité optimale des soins. Ce travail doit se poursuivre avec l'ensemble des acteurs concernés. Aujourd'hui, l'utilisation du logiciel OGiRYS au niveau du CAMSP n'est pas optimisée. Les professionnels doivent faire preuve de vigilance dans la transcription des informations dans OGiRYS en lien avec les données à collecter au sein du Rapport d'Activité Normalisé. Un travail sera engagé pour bénéficier d'une nomenclature commune au PSA et une mise en conformité des extractions OGIRYS avec le rapport normalisé.
Sous la responsabilité de	Direction PSA
Groupe projet	

Actions à mettre en œuvre	Pilotes	Echéance
- Optimisation du DUMS : traçabilité des actions menées pour chaque enfant en lien avec le PIA (besoins SERAFIN /	Chef de projet logiciel métier	

prestations SERAFIN, calendrier de l'usager, écrits professionnels, transmissions, rapport d'activité, suivi soin/médical - Intégration et utilisation de la nomenclature SERAFIN PH dans OGiRYS	Responsable informatique Chef de projet logiciel métier / CDP	

Moyens à mettre en œuvre	Formation des professionnels
Résultat(s) attendu (s)	Augmentation du taux d'utilisation du logiciel OGiRYS Meilleure lisibilité du suivi d'activité
Indicateurs	▪ % d'utilisation du logiciel OGiRYS ▪ Nb d'évènement calendrier ▪ Nb de professionnels formés